

Novembre/2024

D'HANDWIERK

MAGAZINE DE L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE
VOIR PAGE 3

DURABILITÉ DU SYSTÈME

Réforme des pensions : Vers un système plus durable et équitable

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE

Les logements dédiés aux salariés : Enjeux et opportunités pour les entreprises

BAUHÄREPRÄIS OAI 2024

Un triomphe pour les Centres de Compétences GTB/PAR !





YOUR
BRIDGE
TO LIFE

SPUERKEESS.LU/logement

Parlons logement!



Réforme des pensions : un enjeu crucial pour l'avenir de l'artisanat luxembourgeois.

Le système de pensions luxembourgeois, longtemps considéré comme un modèle de générosité, est aujourd'hui sous pression. L'évolution démographique et la croissance exponentielle des besoins en prestations posent des défis de taille. Selon le récent bilan de l'IGSS, la situation est critique : sans réforme, la réserve du Fonds de Compensation des pensions pourrait s'épuiser d'ici 2047, et dès 2028, les cotisations ne suffiront plus à couvrir les dépenses.

Les employeurs, dont la Fédération des Artisans soutiennent une réforme du dispositif.

L'objectif ? Assurer la pérennité du système sans compromettre l'équité intergénérationnelle.

La réforme de 2012 a posé les premières bases, mais il est aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin en adoptant une vision de long terme.

Propositions concrètes : L'UEL défend un modèle de réforme basé sur sept principes, allant du maintien des taux de cotisations à la limitation des pensions les plus élevées. Par ailleurs, l'introduction d'un coefficient de longévité et le rapprochement de l'âge effectif

de départ en retraite à 65 ans figurent parmi les mesures proposées.

Pourquoi est-ce important pour l'artisanat ?
En tant que pilier de l'économie luxembourgeoise, le secteur de l'artisanat se doit de défendre un système de pensions viable. Une réforme bien pensée permettra de préserver l'attractivité du Luxembourg pour les jeunes travailleurs et les talents, assurant ainsi la continuité des entreprises artisanales. C'est aussi un levier de compétitivité pour les entreprises, car un système de pensions stable et prévisible est essentiel pour planifier l'avenir.

La réforme des pensions est une nécessité. La Fédération des Artisans soutient la démarche engagée et plaide pour une concertation large et équilibrée afin de trouver un compromis respectueux des intérêts de toutes les générations. Il est temps d'agir pour garantir l'avenir des retraites, en assurant un système de pensions à la fois solide, équitable et adapté aux réalités économiques.

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE

- Vous souhaitez toujours recevoir le magazine D'Handwerk papier, si oui combien ?
- Vous ne souhaitez plus recevoir le magazine D'Handwerk papier

Merci de transmettre votre réponse par email à : e.jacquin@fda.lu ou hanna.meyer@cdm.lu

EDITEUR:



FÉDÉRATION
DES ARTISANS

+352 42 45 11-1
info@fda.lu
www.fda.lu

IMPRESSUM

SECRETARIAT ET
RÉDACTION :

Fédération des Artisans
Tél. : (+352) 42 45 11 1
info@fda.lu
www.fda.lu

Chambre des Métiers
Tél. : (+352) 42 67 67 1
contact@cdm.lu
www.cdm.lu

2, Circuit de la Foire
Internationale
L-1347 Luxembourg
BP 1604 - L-1016 Luxembourg

DIRECTION ARTISTIQUE :
Dominique Bernard

CRÉDITS PHOTOS :
Shutterstock.com,
CDM, FDA

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Mediahuis Luxembourg S.A.
31, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg
Tél. : 4993 1
regie@regie.lu

IMPRESSION :
Print Solutions s.à r.l.

D'HANDWIERK

Le magazine
du secteur de l'Artisanat
au Luxembourg



PROCHAINES PARUTIONS 2025

18 FÉVRIER 2025

25 MARS 2025

22 AVRIL 2025

**D'HANDWIERK, c'est le magazine de
la Fédération des Artisans du Luxembourg
et de la Chambre des Métiers**

Distribués à 10.000 exemplaires, D'Handwierk est
le média idéal pour toucher tous les entrepreneurs
actifs dans le secteur de l'Artisanat.

D'HANDWIERK, c'est aussi...

Newsletter hebdomadaire (le jeudi)
envoyée à **3.000 abonnés**



LEADERBOARD

**Réservez dès maintenant votre annonce,
informations sur www.regie.lu**

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter:

T. (+352) 4993 9000
info@regie.lu | www.regie.lu
Join us on

regie.lu

MDO
A N S



14-16 ÉCONOMIE

**LES NOUVELLES EXIGENCES
DE TRANSPARENCE ET
DE PRÉVISIBILITÉ**
Situation économique
au 3^{ème} trimestre 2024



20-22 JURIDIQUE

**EUROVIGNETTE :
CE QUI VA CHANGER POUR
LES ENTREPRISES DU SECTEUR
ARTISANAL**
Directives

“ ÉCONOMIE

**10-12 LES LOGEMENTS DÉDIÉS
AUX SALARIÉS : ENJEUX ET
OPPORTUNITÉS POUR
LES ENTREPRISES**
Retour sur la conférence

“ JURIDIQUE

**18-19 LES NOUVELLES EXIGENCES
DE TRANSPARENCE
ET DE PRÉVISIBILITÉ**
Interview de Maître Guy Castegnaro

“ CONTACT ENTREPRISE

**24-26 NEUE WEGE ZUR SELBSTSTÄNDIGKEIT.
CHANCEN DURCH DAS REFORMIERTE
NIEDERLASSUNGSRECHT**
Niederlassungsrecht 2.0

“ ARTISANAL

**28-30 „GRIFFE DU LION“: VOM FAMILIEN-
PROJEKT ZUR EIGENSTÄNDIGEN
MARKE**
Notizbuch

“ DIGITAL

**32-34 KUNDENSERVICE NEU GEDACHT:
CHATBOTS IM HANDWERK**
Künstliche Intelligenz

“ DURABILITÉ

**36-37 CONSTRUIRE UNE CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
RÉSILIENTE ET DURABLE**
Achats responsables

“ FORMATION

38-39 EINE REFORM FÜR DIE ZUKUNFT
Der Meisterbrief

“ EUROPE ET GRANDE RÉGION

**41 INTERNATIONALE
KOOPERATIONSANGEBOTE**
Ein Mittel, um neue Märkte
zu erschließen

“ ÉNERGIE

**42-43 VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE
POUR ACCOMPAGNER VOS CLIENTS**
Klima-Agence

MDO CHAMBRE
A N S DES MÉTIERS
LUXEMBOURG



06-07
EDITO

**„EIN ARBEITSMINISTER,
DER SICH WIRKLICH FÜR ARBEIT
INTERESSIERT“**
„Luxemburger Modells“



50-52
FÉDÉRATION

**UN TRIOMPHE POUR
LES CENTRES DE
COMPÉTENCES GTB/PAR !**
Bauhärepräis OAI 2024



44-47
RUBRIQUE

**RÉFORME DES PENSIONS :
VERS UN SYSTÈME PLUS
DURABLE ET ÉQUITABLE**
Durabilité du système



“ FÉDÉRATION

53 DIE FÉDÉRATION DES ARTISANS
VERZEICHNET EIN STEIGENDES
INTERESSE DER KUNDEN
Semaine du logement



“ FÉDÉRATION

53 MESURES DE PROTECTION
ANTI-CRUES POUR IMMEUBLES
Mercredi 25 septembre

**ENTREVUE ENTRE LE MINISTRE
DU TRAVAIL, GEORGES MISCHO
AVEC LA FÉDÉRATION DES TAXIS,
VÉHICULES DE LOCATION AVEC
CHAUFFEUR ET AMBULANCES**
Lundi 14 octobre



48
FÉDÉRATION

**LES DISCUSSIONS AXÉES
SUR LES DÉFIS DE
L'ÉCONOMIE ET
DES RÉFORMES
NÉCESSAIRES**
Rencontre avec Corinne Cahen,
rapporteuse du budget

STANDARDS

03
FOCUS

54
AGENDA/EVENTS

ONLINE



Video



Galerie



Infos



„LUXEMBURGER MODELLS“

„Ein Arbeitsminister, der sich wirklich für Arbeit interessiert“.



Georges Mischo ist Arbeitsminister. Im Gegensatz zu seinen Vorgängern scheint er sich tatsächlich für Arbeit zu interessieren. Das macht ihn zu einem roten Tuch für die Gewerkschaften und zu einer suspekten Figur für große Teile der politischen Klasse.

Mischo bricht mit einem ungeschriebenen Gesetz. In Luxemburg sind es die Gewerkschaften und nur die Gewerkschaften, die den Arbeitsbegriff und alles, was sich daraus ableiten lässt, definieren dürfen. Der Politik ist in ihren Augen höchstens ein Erfüllungsgehilfe, dem jeder gestalterische Rahmen verwehrt wird und eventuelle Anforderungen von Arbeitgeberseite werden als Provokation und Frechheit aufgenommen.

Diese Luxemburger Eigenart wird von den meisten politischen Verantwortungsträgern kritiklos, und was noch schlimmer ist, komplett unreflektiert, hingenommen.

Anscheinend unbelastet von diesem historischen Paradoxon, erlaubt sich der Arbeitsminister eigenständige Gedanken über das Ressort, das ihm anvertraut wurde, anzustellen und thematisiert das ebenso Offensichtliche wie auch Unaussprechliche.

„Es verdichten sich die Zeichen, dass auch Luxemburg eine Phase erreicht hat, in der Probleme durch politische Entscheidungen und nicht nur durch Geld gelöst werden müssen.“

Gewerkschaften haben ein massives Legitimationsproblem.

Ihr Monopol und der lähmende Einfluss, den sie auf politische Zukunftsdiskussionen ausüben, werden nicht mehr von einer entsprechenden Unterstützung durch die Arbeitnehmer getragen.

Eine der Gewerkschaften insbesondere scheint mit ihrem Gedankengut, ihrem Selbstverständnis und ihren Methoden noch in den Klassenkämpfen des 19. Jahrhunderts verhaftet zu sein.

Die Arbeitswelt und die Ansprüche der Arbeitnehmer an ihre Arbeit werden jedoch zunehmend individueller und

differenzierter. Unternehmen agieren unter immer komplexeren und weniger überschaubaren Rahmenbedingungen. Arbeitnehmer und Unternehmen erleben verschiedene Lebens- und Arbeitszyklen, denen man nur mit maßgeschneiderten Lösungen gerecht werden kann.

Diese Emanzipationsbewegungen sind für die Gewerkschaften der größte anzunehmender Unfall. Angesichts der wachsenden Herausforderungen setzen viele Regierungen auf faktenbasierte Politik. Wir blicken auf die Welt, wie sie ist, und nicht, wie wir sie uns wünschen, und versuchen, eine Politik zu machen, die für die Mehrheit der Menschen funktioniert.

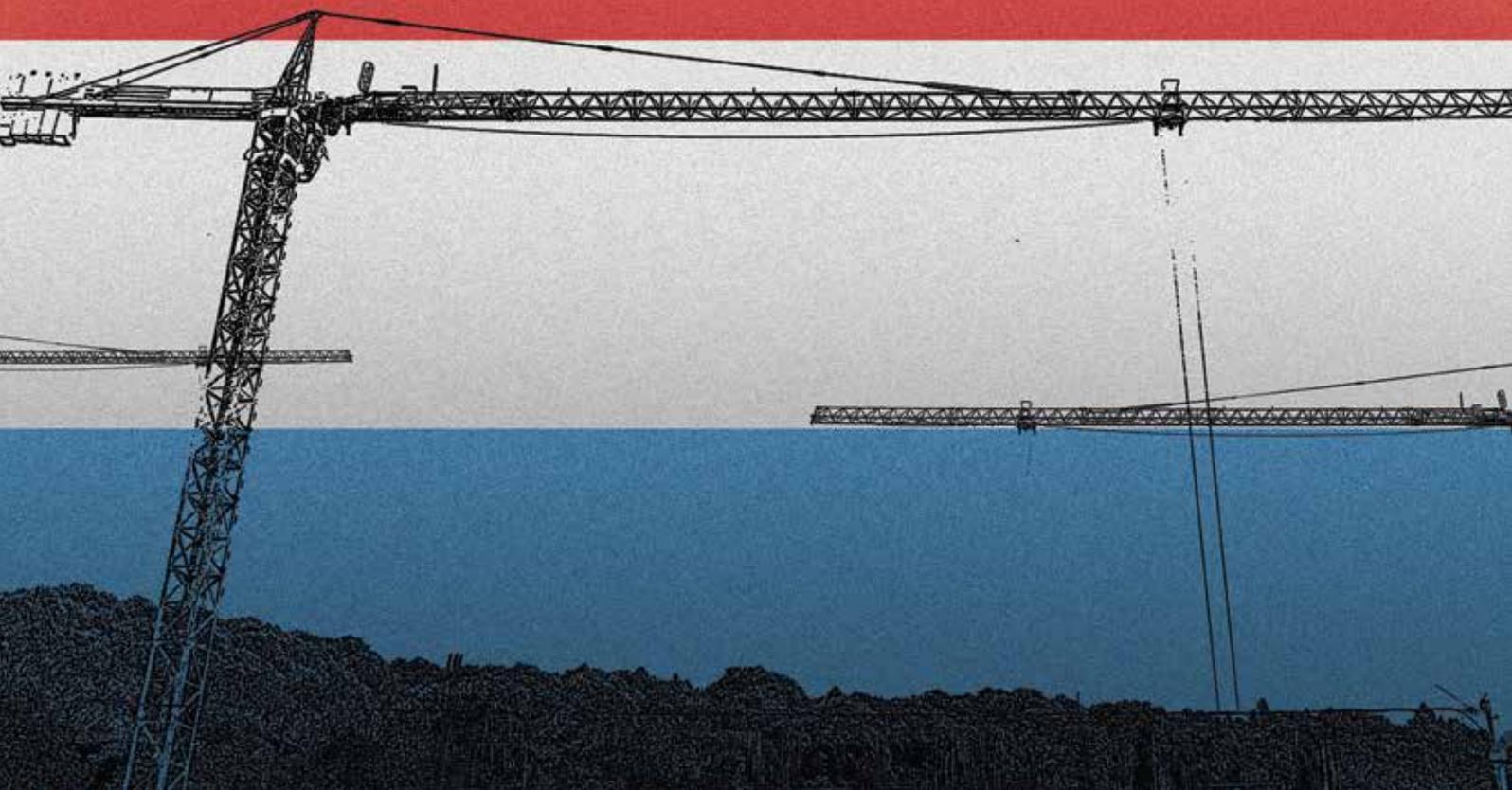
Tatsache ist, dass das Organisationsmodell der Gewerkschaften zunehmend an Bedeutung verliert. Das ist keine Aussage der Politik oder der Arbeitgeber, sondern wird durch das messbare Verhalten der Arbeitnehmer bestätigt. Bei den Sozialwahlen geben fast 70 Prozent der wahlberechtigten Arbeitnehmer keiner der angetretenen Gewerkschaften ihre Stimme – ein klares Zeichen. In 77 Prozent der kleinen und mittelständischen Unternehmen, die über 95 Prozent aller Betriebe ausmachen, wird die Personaldelegation durch unabhängige Mitarbeiter ohne Gewerkschaftsbeteiligung besetzt.

Der Arbeitsminister fragt daher, ob die zukünftige Gestaltung der Arbeitswelt auf zentraler Ebene erfolgen soll oder ob eine Einbindung aller Mitarbeiter und Unternehmen sinnvoller wäre, um den Arbeitsalltag dort zu gestalten, wo er tatsächlich stattfindet.

Der Minister hat angekündigt, alle Standpunkte anzuhören und sich dann eine eigene Meinung zu bilden, anstatt wie bisher üblich einseitig die Gewerkschaftspositionen zu übernehmen.

Die Gewerkschaften werten dies als Affront. Sie sind nicht bereit, sich dieser Diskussion zu stellen und knallen die Tür.

Die Politik könnte dies als Chance begreifen, um in Arbeitsfragen wieder mehr Handlungsspielraum zu gewinnen und den lähmenden Einfluss der Gewerkschaften auf gesellschaftliche Zukunftsfragen auf ein verträgliches Maß zurückzuführen.



Leider agiert Politik selten faktenbasiert und wird meist durch individuelle Interessen geleitet. Daher überrascht es wenig, dass in den Kulissen bereits die Messer gewetzt werden, um dem Arbeitsminister in den Rücken zu fallen.

Sobald es brenzlich wird, stimmen gewerkschaftsnahe Politiker und Opportunisten aller Couleur das hohe Lied des „Luxemburger Modells“ und des Sozialdialogs an – dem Grundpfeiler des Sozial- und Wohlstandsstaates.

Nüchtern betrachtet, besteht der institutionelle Sozialdialog jedoch meist darin, dass die Gewerkschaften unilateral bestimmen, was zu geschehen hat, die Arbeitgeber dies schlucken müssen und der Steuerzahler die Rechnung trägt.

Was Luxemburg am Laufen hält ist der Sozialdialog innerhalb den Unternehmen.

Es verdichten sich die Zeichen, dass auch Luxemburg eine Phase erreicht hat, in der Probleme durch politische Entscheidungen und nicht nur durch Geld gelöst werden müssen.

Ob es seine Absicht war oder nicht, der Arbeitsminister hat ein Gelegenheitsfenster geöffnet. Will man den Status quo beibehalten, in dem die Gewerkschaften in Arbeitsfragen

und darüber hinaus, das Sagen haben, oder will die Politik in einer zunehmend komplexeren und vielfältigeren Welt eigene Handlungsfreiheit zurückgewinnen?

Die Arbeitswelt und die Wirtschaft verändern sich. Die Frage ist, ob die Politik diese Prozesse konstruktiv begleiten kann oder ob wir weiterhin im 19. Jahrhundert verharren möchten. Ein Arbeitsrecht, das ermöglicht statt verhindert, Kollektivverträge als Leitplanken statt Zwangsjacken und Gestaltungsräume im Betrieb gemeinsam mit den Mitarbeitern – das wären die Wege, auf denen wir vorankommen könnten.

Überlassen wir den Gewerkschaften weiterhin das Recht, darüber zu entscheiden, was in Luxemburg zur Debatte stehen darf und was nicht, haben wir bereits verloren.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
fda.lu

CAREER UPGRADE



**DÉCOUVREZ DÈS MAINTENANT
NOS FORMATIONS 2025!**



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
FORMATION CONTINUE

**De Partner
vum Handwerk**



Développez
vos compétences avec
la Chambre des Métiers.
Consultez nos formations
continues sur
formations.cdm.lu



AR TISA NAT

M100
A N S



RETOUR SUR LA CONFÉRENCE

Les logements dédiés aux salariés : Enjeux et opportunités pour les entreprises.

Le 18 octobre 2024, la Chambre des Métiers du Luxembourg, en collaboration avec le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, a organisé une conférence portant sur le thème des logements dédiés aux salariés. Cette initiative a permis de mettre en lumière les nombreux avantages pour les entreprises de s'investir dans des projets de logements abordables pour leurs collaborateurs.

Dans son discours d'ouverture, M. Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers, a souligné l'importance croissante pour les entreprises d'offrir des solutions de logement à leurs salariés, surtout dans un marché immobilier aussi tendu que celui du Luxembourg. Il a encouragé les chefs d'entreprises présents à envisager, malgré le contexte difficile, les solutions proposées comme un levier stratégique pour attirer et fidéliser leurs talents.

« Développer les logements abordables dédiés aux salariés n'est pas seulement un acte social fort, c'est aussi une opportunité pour les entreprises d'accroître leur attractivité tout en contribuant à résoudre la pénurie de logements. »

M. Claude Meisch, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, a pris la parole pour rappeler l'engagement du Gouvernement en faveur de la création de logements abordables et leur importance pour le maintien de la cohésion sociale et l'attractivité du pays. D'une part, il a évoqué la simplification administrative visant à réduire les délais et, d'autre part, il a expliqué l'importance d'impliquer les acteurs privés dans l'effort de création de logements abordables, en réalisant des projets dans le cadre de partenariats public-privé sur des terrains privés et publics. Il a également souligné l'importance des logements abordables dédiés aux salariés.

« Développer logements abordables dédiés aux salariés n'est pas seulement un engagement social significatif, c'est aussi une opportunité pour les entreprises d'accroître

leur attractivité tout en contribuant à résoudre la pénurie de logements. Avec une participation financière allant jusqu'à 75% du coût de l'investissement, l'« Aide à la pierre » est en effet un levier intéressant pour les entreprises de relever plusieurs défis à la fois : pénurie de main-d'œuvre, manque de logements abordables et rétention des talents. »

Logements abordables dédiés aux salariés du promoteur social ou de son mandataire

L'intervention du Ministre Claude Meisch a clarifié les conditions à remplir par les entreprises (souhaitant devenir promoteurs sociaux) pour participer à la création de logements abordables dédiés aux salariés.

Un point clé de la discussion a été le rôle des promoteurs sociaux, qui doivent répondre à certaines conditions légales, notamment en termes de forme juridique (fondations, ASBL, SIS').

Les logements créés doivent également respecter les critères du « Cahier des charges pour le développement de logements abordables », qui définit les exigences de qualité et d'accessibilité.

Le Ministère a rappelé qu'à côté d'un taux de la participation financière de 75% des coûts éligibles, les entreprises reçoivent une compensation de service public comprenant deux éléments :

- La couverture des frais d'exploitation ;
- La rémunération du capital investi.

Exposé d'un cas pratique : Prefalux House

Le cas pratique de Prefalux House a été présenté comme un exemple concret de la transformation d'un projet classique en un projet de logements abordables dédiés aux salariés. Historiquement, le site avait déjà servi



Christian Nilles, Directeur général PREFALUX



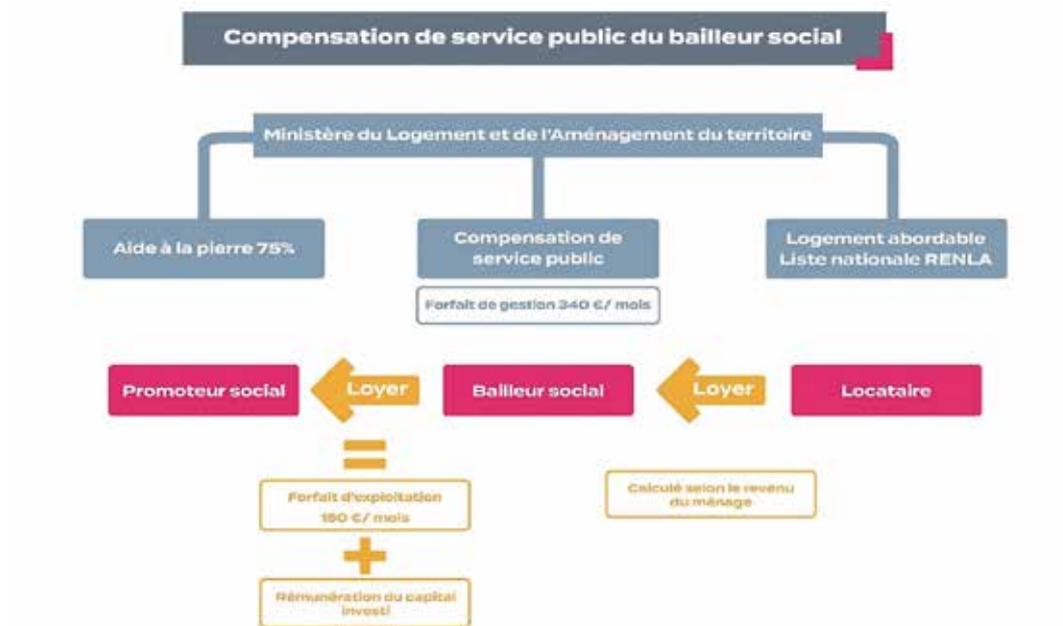
Présentation du Ministère du Logement des conditions à respecter pour les entreprises, des deux modèles disponibles : "Aide à la pierre" et "Loyer compensé" et des procédures à suivre



Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers



Ministre du Logement, Monsieur Claude Meisch





De g. à d. : Roland Kuhn, Max Urbany, Paul Nathan, Ministre Claude Meisch, Tom Oberweis et Tom Wirion

de logement pour ouvriers entre les années 1970 et 2000, ce qui a inspiré l'entreprise à réinvestir dans cette approche.

Ce projet illustre comment une entreprise peut non seulement participer à la résolution des problèmes de logement, mais aussi développer une approche patrimoniale. En offrant des logements dédiés aux salariés, Prefalux vise à fidéliser ses collaborateurs, en particulier ceux des carrières moyennes et inférieures, qui pourraient devenir les cadres de demain.

Parmi les avantages identifiés :

- Fidélisation des talents : Offrir des solutions de logement abordable renforce l'engagement des employés envers l'entreprise.
- Attractivité accrue en tant qu'employeur : Les entreprises proposant des solutions de logement deviennent des acteurs majeurs dans la guerre des talents.

- Projet RSE : Un tel projet s'intègre parfaitement dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE), ce qui est favorable dans le cadre des reportings non-financiers à venir.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet sous la rubrique « Aide » et dans un interview avec le Ministre Claude Meisch dans la prochaine édition du « d'Handwierk ».



Chambre des Métiers
max.urbany@cdm.lu
Chef de service -Affaires économiques
+ 352 42 67 67 - 261
cdm.lu

¹ <https://economie-sociale-solidaire.public.lu/fr/entreprendre-autrement/guide-entrepreneur-social.html>

Link/2500

C'est aussi simple que ça !

Acceptez des paiements en toute flexibilité,
quel que soit l'endroit où se trouvent vos clients.

-  Terminal compact idéal pour vos déplacements.
-  Aucuns frais mensuels récurrents ni frais d'activation.
-  Acceptation sécurisée des paiements sans contact.
-  Inscription en ligne rapide.





SITUATION ÉCONOMIQUE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2024

Des perspectives d'amélioration qui se font encore attendre.

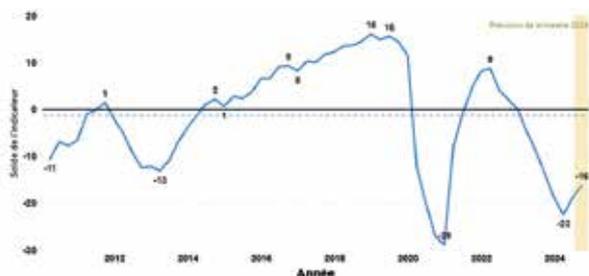
Au cours du 3^e trimestre 2024, le secteur de l'Artisanat au Luxembourg demeure confronté à des défis significatifs, bien que certains signes précurseurs d'une amélioration commencent à se profiler. Après une année marquée par de fortes perturbations, en particulier dans le secteur de la construction, les perspectives économiques à l'horizon 2025 semblent indiquer une reprise progressive éventuelle pour certaines activités artisanales.



Les résultats de l'enquête conjoncturelle menée par la Chambre des Métiers indiquent que l'indicateur de l'activité dans le secteur de l'Artisanat a probablement atteint son point le plus bas au cours du 2^e trimestre 2024 (solde de -22). Après cette phase de creux l'indicateur reste toutefois loin en-dessous de la moyenne décennale. Le solde de -19 au 3^e trimestre résulte de la différence des 29 % d'entreprises indiquant une détérioration de leur activité par rapport au 2^{ème} trimestre et de 10% d'entreprises affirmant une légère amélioration de l'activité. Malgré cette légère amélioration de l'indicateur (général) de l'activité, le secteur de la construction, pilier majeur de l'Artisanat, reste profondément affecté.

Ceci montre que les effets des mesures gouvernementales destinées à stimuler la demande (plus particulièrement dans le domaine du logement et des activités de construction), ainsi que le relâchement des politiques monétaires restent relativement limités sur le redressement global de l'Artisanat. Seuls les prochains trimestres permettront de confirmer si certaines tendances à la reprise pourraient se dessiner à l'avenir.

Indicateur de l'activité de l'Artisanat

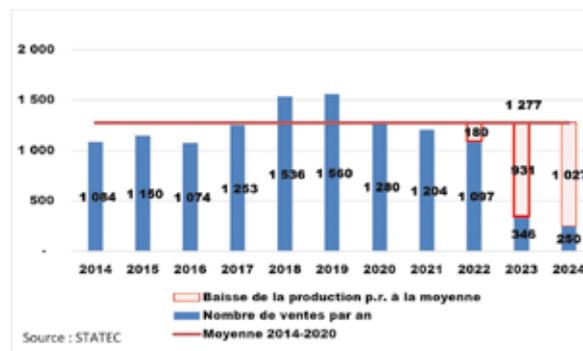


1. Un marché immobilier qui peine à réagir aux mesures gouvernementales ...

L'augmentation des crédits hypothécaires accordés aux ménages, et la baisse prévue des taux d'intérêt devraient être les

éléments-clés continuant à soutenir une évolution vers une possible reprise partielle. Selon la BCL, le volume des nouveaux crédits immobiliers a augmenté de 1 % entre le T2 2023 et le T2 2024. Parallèlement, le nombre de transactions de logements a légèrement repris, reflétant un retour progressif de la demande, avec une légère hausse surtout au niveau des ventes d'appartements existants enregistrée au T2 2024.

Évolution du nombre de ventes d'appartements en construction au 1^{er} semestre, 2014-2024



Au contraire, les ventes d'appartements neufs (VEFA), continuent de représenter une part mineure des transactions, représentant seulement 250 opérations au T1 2024, bien en-dessous de la moyenne 2014-2020 de 1.277 unités. Les derniers chiffres du STATEC démontrent également qu'au sein même du segment des ventes d'appartements en construction, le volume d'achats de VEFA par des acteurs privés peine à augmenter. En effet, 129 VEFA ont été acquis à travers des achats groupés émanant d'entités étatiques.

Ainsi, il apparaît que les mesures gouvernementales prises pour stimuler la reprise des ventes de VEFA n'ont pas encore porté leurs fruits au cours du T2. Dans ce contexte, la CdM salue la mesure annoncée par le Ministre

« Un retournement partiel semble émerger sur le marché immobilier au Luxembourg porté par l'augmentation des crédits hypothécaires accordés aux ménages, et la baisse prévue des taux d'intérêt devrait continuer à soutenir cette reprise. »





des Finances concernant la baisse de la moitié des droits d'enregistrements sur les ventes de VEFA jusqu'au 30 juin 2025, complétant le paquet de mesures « logement », en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, l'Artisanat fait le constat que le paquet en question peine à produire les effets escomptés.

... alors que le secteur de la construction reste dans une situation difficile

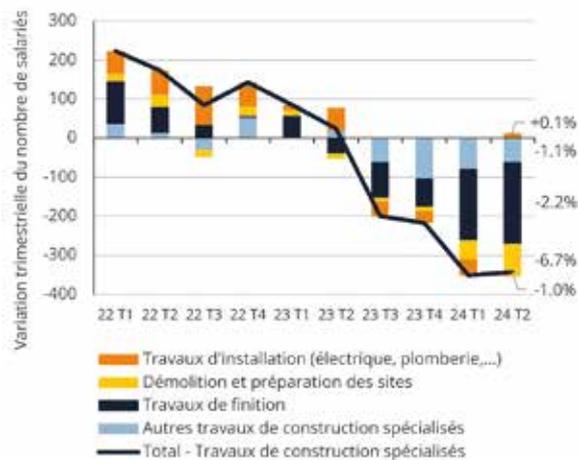
Si l'ensemble de l'économie luxembourgeoise semble progressivement renouer avec la croissance au cours des deux premiers trimestres de l'année, le secteur de la construction reste l'un des plus touchés. La valeur ajoutée brute (VAB) en volume a en effet chuté de 9 % entre le T2 2022 et le T2 2024.

« Afin d'éviter une vague de faillites, amenant à des chantiers publics non-finalisés, la CdM encourage les adjudicateurs de recourir à des analyses de prix plus strictes. »

Le marché de l'emploi dans la construction continue également de refléter ces difficultés. Depuis le pic de 52.472 emplois atteint au T2 2023, le nombre d'emplois salariés dans le secteur n'a cessé de chuter, enregistrant une baisse de 5,4 % sur une base annuelle.

Bien que la diminution du nombre d'effectifs soit moins marquée pour le bâtiment et le génie civil en base trimestrielle, la tendance est particulièrement prononcée dans les travaux spécialisés, qui continuent de subir une baisse accélérée. Parmi les travaux de finition, des baisses significatives d'effectifs sont observées, dans la peinture, le carrelage, la menuiserie et la plâtrerie.

Emploi salarié dans les travaux de construction spécialisés



2. Nécessité d'avancer les investissements publics

La situation concurrentielle reste très tendue, engendrant une pression importante sur les prix, notamment en matière de soumissions publiques. Afin d'éviter une vague de faillites, entraînant à terme des chantiers publics non-finalisés, la CdM encourage les adjudicateurs de recourir à des analyses de prix plus strictes. Par ailleurs, elle demande d'avancer les investissements publics prévus en ayant recours à des prestataires externes pour préparer les dossiers de soumissions afin de stimuler la demande et soutenir la reprise du secteur de la construction dans une logique anticyclique.

Enfin, elle propose que l'État augmente l'enveloppe budgétaire pour contrer la crise du logement, que ce soit à travers l'acquisition de VEFA sur le marché privé, la construction de logements à travers les promoteurs publics ou encore à travers les nouveaux modèles de construction de logements abordables en PPP.

Ces investissements publics permettent non seulement de maintenir le personnel du secteur de la construction dans l'emploi, mais aussi de résoudre à moyen terme le problème de la pénurie de logements.



Chambre des Métiers
max.urbany@cdm.lu
maxime.moreschi@cdm.lu
Affaires économiques
+ 352 42 67 67 - 254/261
cdm.lu

Ensemble avec vous, pour une économie plus durable.



«Nous avons construit notre propre hall d'exploitation avec le soutien de la SNCI et de son programme proDevelop. Le programme de la SNCI octroie des crédits aux entreprises qui, comme nous, souhaitent se développer.»

Alois Annen
ANNEN



Pour nous, l'entrepreneuriat est constitué d'une large gamme de projets différents, qui tous stimulent et diversifient l'économie du Luxembourg. Nous sommes aux côtés de tous les entrepreneurs grâce à nos programmes financiers. Vous avez un projet d'entreprise que vous souhaitez réaliser? Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Plus d'infos sur sncl.lu | [in /sncl](https://www.linkedin.com/company/sncl)



accompagner l'entrepreneuriat

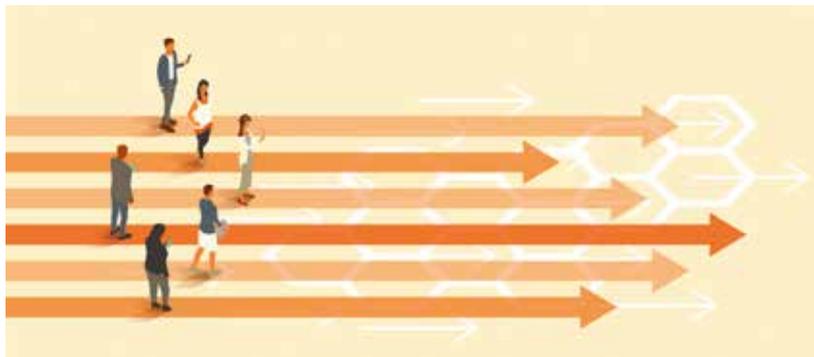


INTERVIEW DE MAÎTRE GUY CASTEGNARO

Les nouvelles exigences de transparence et de prévisibilité.

Depuis le 4 août 2024, date d'entrée en vigueur de la loi sur les conditions de travail transparentes et prévisibles, les employeurs doivent communiquer plus d'informations lors de l'embauche, et des nouveaux droits sont aussi reconnus aux salariés.

Avocat à la Cour, Guy Castegnaro est le fondateur et associé gérant de CASTEGNARO lus Laboris Luxembourg, étude d'Avocats spécialisés en droit du travail pour les employeurs.



CdM : Votre étude est spécialisée en droit du travail avec un clientèle composée exclusivement d'employeurs.

Pourquoi ce choix ?

Me Castegnaro : À l'instar de cabinets de niche étrangers, j'étais d'avis qu'au Luxembourg aussi il fallait un cabinet exclusivement dédié au droit du travail afin de conseiller et défendre au mieux les intérêts des clients. Le choix d'une clientèle exclusivement composée d'employeurs était guidé, d'une part, par le souci d'une ligne claire vis-à-vis des tiers (clients, tribunaux, etc.), et d'autre part, par la prévention de conflits d'intérêts dans un petit pays comme le Luxembourg.

CdM : La récente loi sur les conditions de travail transparentes et prévisibles

applicable depuis le 4 août 2024 impose à chaque employeur de revoir leurs modèles de contrats de travail.

Pourquoi ce formalisme ?

Me Castegnaro : La raison de ce formalisme ressort du titre même de la directive européenne et de la loi. Le but de la nouvelle loi est de rendre les contrats de travail plus lisibles et ainsi de protéger davantage les salariés. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, à part le formalisme administratif que cela engendre pour les employeurs, une telle transparence peut également s'avérer avantageuse pour ces derniers.

CdM : Le secteur artisanal attache beaucoup d'importance à garantir aux salariés une formation professionnelle continue. Qu'est-ce qui change avec les nouvelles dispositions ?

Me Castegnaro : Le but de la directive et de la loi est la gratuité des formations professionnelles obligatoires. Il semble

cependant exister des incertitudes quant à la détermination exacte des formations tombant sous le champ d'application de la nouvelle loi.

CdM : C'est parfois difficile de distinguer ce qui est un avantage en nature d'une tolérance de l'employeur, comme de pouvoir utiliser la camionnette pour rentrer directement à la maison. Quel est votre conseil à ce sujet ?

Me Castegnaro : Il faut être clair dans la rédaction des clauses contractuelles. Il faut expressément préciser ce qui est discrétionnaire et ce qui ne l'est pas. Quant à l'exemple de la camionnette, il faut distinguer entre un instrument de travail à usage exclusivement professionnel, comme l'est en principe la camionnette, et une voiture de fonction à usage professionnel et privé, cette dernière étant en principe à considérer comme un avantage en nature.

CdM : Cher Maître, je vous remercie pour ces échanges.



« Le but de la directive et de la loi est la gratuité des formations professionnelles obligatoires. »

Replay de la séance d'information du 5 novembre 2024

Le 5 novembre 2024, Maître Guy Castegnaro a présenté les nouvelles précisions devant être apportées dans les contrats de travail par les employeurs du secteur artisanal, ainsi que les nouveaux droits pour les salariés.

Cette séance d'information a montré l'importance pour les employeurs de bien prendre la mesure des différents changements afin d'éviter de commettre des erreurs et de subir des risques juridiques conséquents.

Il est possible visionner la conférence du 5 novembre 2024, via le site de la Chambre des Métiers :



Les nouveaux modèles de CDI et de CDD

Pour les salariés embauchés à partir du 4 août 2024, les contrats de travail doivent prévoir plus de précisions qu'auparavant.

En revanche, il n'est pas nécessaire d'adapter les contrats de travail pour les salariés existants au 4 août 2024.

Cependant, si un tel salarié le demande, l'employeur doit lui proposer un avenant conforme dans un délai de 2 mois à compter de sa demande.

MODÈLES UTILES EN DROIT DU TRAVAIL



Modèles Chambre des Métiers



Modèles Inspection du Travail et des Mines



Chambre des Métiers
gilles.cabos@cdm.lu
Conseiller juridique
+ 352 42 67 67 - 252
cdm.lu



DIRECTIVES

Eurovignette : ce qui va changer pour les entreprises du secteur artisanal.

À la suite de la directive 2022/362/UE du 24 février 2022, de nouvelles dispositions doivent être prévues dans les Etats membres en matière de taxation du transport routier sur les autoroutes afin d'éviter des distorsions de concurrence et de promouvoir des transports plus propres et plus efficaces.



Au Luxembourg, la taxation, qui est sous forme d'un droit d'usage (ou « Eurovignette ») sera très prochainement modifiée afin d'implémenter les nouvelles dispositions.¹

À la suite du vote du projet de loi N°8281², l'Eurovignette sera due désormais sans exemption pour le secteur artisanal pour les véhicules dont la masse maximale techniquement autorisée est de 12 tonnes ou plus.

À compter du 26 mars 2027, la taxation sera élargie aux véhicules dont la masse maximale techniquement autorisée est supérieure à 3,5 tonnes, et une possibilité d'exemption pour certains véhicules des entreprises du secteur artisanal de moins de 7,5 tonnes sera alors prévue.

« À la suite du vote du projet de loi N°82812, l'Eurovignette sera due désormais sans exemption pour le secteur artisanal pour les véhicules dont la masse maximale techniquement autorisée est de 12 tonnes ou plus. »

Le système de l'Eurovignette

Suivant le considérant 5 de la directive 2022/362/UE, le secteur du transport routier est en 2028 le 1^{er} secteur responsable de la pollution d'oxyde d'azote (Nox) et 2^{ème} secteur responsable de la pollution au noir de carbone.

Cette responsabilité explique que les véhicules dont la masse maximale autorisée est de 12 tonnes ou plus sont soumis en Europe à une taxation pour l'utilisation des autoroutes, qui prend la forme au Luxembourg d'un droit

d'usage dont la gestion est dévolue à l'administration des douanes et accises.

En effet, avec le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, le Luxembourg a maintenu un système de droit d'usage, c'est-à-dire via le paiement d'une vignette qui a une durée de validité pouvant être, au choix de l'usager, d'une journée, d'une semaine, d'un mois ou d'une année.

A l'horizon de 2030, ce système de droit d'usage basé sur un forfait temporel devra, soit être justifié, soit être remplacé par un système de péage qui est plus en phase avec le principe dit du « pollueur payeur » puisqu'il permet une taxation fondée sur la durée d'utilisation effective et la distance réelle parcourue.

Il convient de noter que le Danemark va sortir du système de l'Eurovignette le 1^{er} janvier 2025, et que les Pays Bas envisagent également de sortir de ce système pour l'horizon 2026-2027, et d'introduire un système de péage.



Source : Portail Eurovignette
www.Eurovignettes.eu/portal/fr/information/information?reset=true





Évolutions à prévoir de la taxation et de l'exemption

A la date d'entrée de la réforme, l'actuelle possibilité d'exemption au paiement

de l'Eurovignette pour les véhicules du secteur artisanal va disparaître. Pour rappel, l'Eurovignette s'applique pour l'utilisation des autoroutes

(et routes à caractère similaire) suivantes :³



Liste des autoroutes et routes à caractère similaire soumises au droit d'usage :

Autoroute / Routes à caractère similaire	Tronçon	longueur (km)
A1 (Autoroute de trèves)	Croix de Gasperich ↔ Frontière Allemagne (Wasserbillig)	36,2
A3 (Autoroute de Dudelange)	Gasperich/Howald (rond-point Gluck) ↔ Frontière France (Zoufftgen)	13,3
A4 / B40 (Autoroute d'Esch / Liaison Micheville)	Hollerich ↔ Frontière France (Belval)	19,8
A3 (Autoroute d'Arlon)	Croix de Gasperich ↔ Frontière Belgique (Sterpenich)	20,8
A3 (Autoroute du Nord / Route du Nord)	Jonction de Grünwald ↔ Echangeur Erpeldange	31,5
A3 (Collectrice du Sud / Liaison avec la Sarre)	Echangeur Pétange ↔ Croix de Bettembourg	20,3
	Croix de Bettembourg ↔ Frontière Allemagne (Schengen)	21,7

JOURNAL OFFICIEL DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG / MÉMORIAL A 353 DU 27 MAI 2019

Au 1^{er} janvier 2025, la classe d'émission de CO₂ du véhicule sera prise en compte lors de la fixation du droit d'usage.

Au 26 mars 2027 :

- l'Eurovignette devra être payée pour les véhicules dont la masse maximale techniquement admissible est supérieure à 3,5 tonnes ;

- les véhicules du secteur artisanal dont la masse maximale techniquement admissible est inférieure à 7,5 tonnes pourront demander de bénéficier d'une exemption.

L'exemption pourra être accordée à la double condition suivante :

1) le conducteur transporte du matériel,

des équipements ou des machines utilisés dans l'exercice de ses fonctions ou pour le transport de marchandises fabriquées de manière artisanale ;

2) le transport n'est pas effectué pour le compte d'autrui.⁴

Tableau récapitulatif des changements :

	Paiement d'une vignette	Exemption artisans	Nouveaux coûts à anticiper pour le secteur artisanal
Aujourd'hui	Véhicules ≥ 12 tonnes	Véhicules ≥ 12 tonnes	-
À l'entrée en vigueur de la réforme	Véhicules ≥ 12 tonnes	Pas d'exemption	Nouvelle taxation des Véhicules ≥ 12 tonnes
Au 26 mars 2027	Véhicules > 3,5 tonnes	Véhicules < 7,5 tonnes	Nouvelle taxation des Véhicules ≥ 7,5 tonnes

Discussions parlementaires

Dans son avis complémentaire déposé à la Chambre des Députés le 14 octobre 2024, la Chambre des Métiers a salué que, conformément à son précédent avis, l'exemption pour les véhicules utilisés par une entreprise du secteur artisanal soit applicable à toutes les activités, qu'il s'agisse des activités reprises sous la liste A, B ou C.

La Chambre des Métiers a attiré l'attention qu'il ne doit pas y avoir d'incertitude quant à la notion de « matériel » qui sera appliquée par l'Administration des douanes et accises dans l'exemption applicable au secteur artisanal à partir du 26 mars 2027.

En effet, par rapport au précédent texte, alors que l'exemption va comprendre, en plus du transport des équipements ou des

machines, le transport de « matériel », il est demandé que soit clairement inclus dans le transport de « matériel », non seulement l'outillage, mais encore tout type de matériels, notamment du gravier, des ardoises, du métal de construction ou autres.



Chambre des Métiers
gilles.cabos@cdm.lu
Conseiller juridique
+ 352 42 67 67 - 252
cdm.lu

¹ A la date de la rédaction de ce texte, la date de l'entrée en vigueur de la réforme n'est pas encore définie, mais elle devrait avoir lieu sans tarder car la directive prévoit une transposition au plus tard le 25 mars 2024.

² Projet de loi N°8281 portant : 1° approbation du Protocole modifiant l'Accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des poids lourds conformément à la Directive 2022/362/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022 modifiant les Directives 1999/37/CE, 2019/520/UE et 1999/62/CE relative à la taxation des véhicules pour l'utilisation de certaines infrastructures, fait à Bruxelles, le 29 mars 2023 ; 2° modification de la loi modifiée du 24 février 1995 portant approbation et application de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, fait à Bruxelles, le 9 février 1994.

³ Annexe au règlement grand-ducal du 21 mai 2019 fixant les montants du droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds. Cette annexe n'est pas modifiée par le projet de réforme.

⁴ Projet d'article 3, paragraphe 1er, point c) du projet de loi N°8281 précité.

Liebaert

s.à.r.l.



Ihre Abfälle ein Problem? Kontaktieren Sie uns!

Ankauf von Schrott,
Metallen, Gebrauchtwagen,
Industrieabbrüchen und Alteisen,
Sanierung von Autowracks,
Abholung mit Kranwagen,
Achslastwaage 60 t

Container-Service für:

- Schrott, Metalle
- Batterien
- Bauschutt
- Altreifen
- PVC - Kunststoffabfälle
- Elektro- und Elektronik-Altgeräte
- Holzabfälle
- Glasabfälle
- gemischte Abfälle



☎ 34 00 60 - 1 / 34 62 67 - 1 / 📠 34 70 88

www.liebaert.lu / E-mail : liebaert@pt.lu

Rue de Neuhäusgen / L-2633 Senningerberg



NIEDERLASSUNGSRECHT 2.0

Neue Wege zur Selbstständigkeit. Chancen durch das reformierte Niederlassungsrecht.

Erkenntnisse aus einem Gespräch mit Christian Kremer, Chef de Service beim Contact Entreprise in der Chambre des Métiers.



Ein Profi mit viel Erfahrung: Seit 16 Jahren berät Christian Kremer bei der Chambre des Métiers angehende Gründerinnen und Gründer.

Profis zum Thema Selbstständigkeit

Christian Kremer ist innerhalb der Chambre des Métiers als Abteilungsleiter unter anderem für den Bereich Unternehmensgründung zuständig. Er und sein Team begleiten Interessierte von der ersten Firmenidee bis hin zur tatsächlichen Gründung. Sie bieten Beratung zu rechtlichen und finanziellen Fragen, helfen bei der Erstellung von Geschäftsplänen

und unterstützen bei bürokratischen Hindernissen. Was viele nicht wüssten, so Kremer: „Ein großer Teil unserer Arbeit besteht tatsächlich darin, die Gründerinnen und Gründer auf die Herausforderungen und Anforderungen vorzubereiten, die mit der Selbstständigkeit auf sie zu kommen.“

Gründungen trotz Krisen

Wie sieht es denn im Moment aus mit den Gründungen im Handwerk?

Kremer stellt fest: Trotz bestehender Krisen werden weiter aktiv Handwerksbetriebe gegründet. Das beziehe sich neben kompletten Neugründungen auch auf die Erweiterung des Dienstleistungsangebotes, etwa bei Baufirmen. Diese würden zum Teil durch Gründungen neue Mandate erwerben und sich so breiter aufstellen. Hinzukomme, dass das neue Gesetz mehr Flexibilität in den kreativen Berufen mit sich bringe, nicht zuletzt aufgrund der Reform.

„Das neue Gesetz bietet mehr Flexibilität, besonders für Kreativberufe.“ Die Einführung der Liste C ermögliche es, bestimmte handwerkliche Tätigkeiten ohne formale Qualifikation auszuüben. Besonders im Bereich der kreativen Handwerksberufe habe dies Kremer zufolge zu einem Anstieg von Unternehmensgründungen geführt, allen voran in der Fotografie.

Positive Veränderungen

Neu sei zudem laut Kremer: „Selbstständige, die Konkurs anmelden mussten, bekommen jetzt eine zweite Chance auf eine Niederlassungsgenehmigung.“ Auch sei die Zeit verkürzt worden, die Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer benötigen, um eine Niederlassungserlaubnis zu übernehmen – und zwar von zehn auf drei Jahre. Und nicht nur hier werde

VISIONÄR

Du bass Entrepreneur.in

**DU HUES D'VISIOUN.
MIR HËLLEFEN
DIR FIR SE ZE
KONKRETISÉIEREN.**

KONTAKTÉIER EIS!

LUXEMBOURGENTREPRENEUR.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

**CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG**

**M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG**



Das Team zur Unternehmensgründung arbeitet eng mit verschiedenen Institutionen zusammen, unter anderem mit dem House of Entrepreneurship.

Zeit gespart: Die Ausstellung und die Verwaltung der Niederlassungsgenehmigungen liefen mittlerweile komplett digital, was den Prozess effizienter und transparenter machen soll.

Die Reformen haben zu einer Öffnung und Flexibilisierung des Handwerkssektors geführt, resümiert Kremer. „Wir sehen das ganz positiv für die Zukunft vom luxemburgischen Handwerk, weil es immer mehr Menschen ermöglicht, Unternehmen zu gründen und neue Berufe auszuüben.“

„Was das Team Contact Entreprise außerdem erfahre, seien Unterschiede in der Dankbarkeit und im Respekt gegenüber den Beraterinnen und Beratern.“

Trends bei der Unternehmensgründung

Bei der Unternehmensgründung beobachtet Christian Kremer derzeit spannende Trends. Da ist zum einen der erwähnte Anstieg an Gründungen bei den **Kreativberufen** und im Kunsthandwerk. Zum anderen „geht der Trend zum **Nebenberuf**“, meint Kremer. Viele Menschen gründeten Unternehmen neben ihrer Haupttätigkeit, vermehrt auch in Bereichen wie Coiffure und Ästhetik. Wie bereits erwähnt, gehe es selbst im krisengebeutelten **Bauhandwerk** voran: „Trotz der Baukrise erleben wir weiterhin Gründungen und Übernahmen, wobei die größeren Unternehmen resilienter sind.“ Im **Lebensmittel-**

handwerk wiederum wagten immer mehr Quereinsteiger den Schritt in die Selbstständigkeit – also Personen, die zuvor in ganz anderen Sektoren tätig waren und eine berufliche Veränderung suchten.

Individuelle Herausforderungen

Knapp 800 neue Unternehmensgründungen verzeichnet das Team Contact Entreprise allein für dieses Jahr.

Eine gute Nachricht, mit der Kremers Erfahrung nach, gleichzeitig viele Herausforderungen einhergehen: „Die rechtlichen und bürokratischen Anforderungen für eine Selbstständigkeit sind teilweise ziemlich komplex, je nach Beruf und Tätigkeit.“

Daneben gebe es spezifische Anforderungen für bestimmte Berufe, wie z.B. die Notwendigkeit von Diplomen oder Zertifikaten, die anerkannt werden müssen. „Standardisierte Begleitung ist hier nicht möglich“, sagt Kremer, ebenso wenig wie feste Zeitfenster. Die Begleitung bei Unternehmensgründungen sei zeitintensiv, „weil es entscheidend ist, die richtigen Fragen zu stellen.“

Kremer bemerkt auch Unterschiede in der Risikobereitschaft und den Erwartungen unter den Antragstellenden. Internationale Fachkräfte präsentierten sich zum Teil risikofreudiger und gründeten häufiger Unternehmen.

Ein Phänomen, das in den letzten Jahren immer mehr Platz eingenommen habe, seien zudem die Sprachbarrieren, wobei für Kremer dieser Begriff zu negativ behaftet ist. Er sagt, er sehe darin eine Möglichkeit, die eigenen Fähigkeiten und die des Teams weiterzuentwickeln. Entsprechend sei auch das Angebot an Workshops und Dokumentationen erweitert worden. Diese würden zunehmend auf Englisch angeboten, um der internationalen Klientel gerecht zu werden.

Gründungen: Erfolgsgeschichten und Anerkennung

Neben einigen Herausforderungen erlebt Kremer bei seiner Arbeit gleichzeitig jede Menge Erfolgsgeschichten. „Es gibt bestimmte Tiefen, ja, aber es gibt eben auch viele Höhen und die schreiben zum Teil schon langjährige

Firmentradition. Es ist schön, das mitzubekommen.“ Durch die Reform des Niederlassungsrechts seien auch neue Berufe wie zum Beispiel der des Hunde-Friseurs entstanden. Kremer dazu: „Das ist doch wunderbar, es bieten sich immer mehr Möglichkeiten. Und auch wir bei der CdM lernen nie aus, da bleibt es auf jeden Fall spannend“. Was das Team Contact Entreprise außerdem erfahre, seien Unterschiede in der Dankbarkeit und im Respekt gegenüber den Beraterinnen und Beratern.

Während es mancherorts Unverständnis für formale Schwierigkeiten gebe, bringe hin und wieder eine dankbare Kundschaft sogar einen selbst gebackenen Kuchen zum letzten Gespräch mit.

„Das ändert erstmal nichts an unserem Einsatz, der ist ja für jede und jeden gleich. Aber wir freuen uns natürlich, wenn unsere Arbeit wertgeschätzt wird und zufriedene Gründerinnen ihre Freue mit uns teilen.“

Für spezifische Anfragen zum Team Contact Entreprise bei der Chambre des Métiers:

- Christian Kremer, Chef de Service
- E-Mail: contact@cdm.lu
- Adresse: 2, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg, Luxemburg

Vous souhaitez lire cet article en français ?



DOWN

UP

Tu es entrepreneur.e

**DÉCOUVRE
LES OPPORTUNITÉS.
LANCE-TOI
DÈS MAINTENANT !**

CONTACTE-NOUS !

LUXEMBOURGENTREPRENEUR.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG

M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG



NOTIZBUCH

„Griffe du Lion“: Vom Familienprojekt zur eigenständigen Marke.

John Wirtz begann seine Karriere als gelernter Meisterbäcker und ist heute regionaler Vertriebsdirektor eines Backwarenproduzenten in Luxemburg. Nach langer Planung wurde nun auch sein Herzensprojekt Wirklichkeit: ein ganz spezielles Notizbuch, genannt „Griffe du Lion“, welches seinen Ursprung in einer alten Familiengeschichte findet. Im Interview erklärt Herr Wirtz von seinem persönlichen Weg bis zur Umsetzung des Projekts und den Herausforderungen, die er dabei gemeistert hat.



1. Herr Wirtz, Ihre Großmutter hatte Ihnen schon früh geraten: „Gëff Drécker“. Weshalb?

Alles begann in Mamer bei meinen Großeltern, die eine eigene Druckerei und einen dazugehörigen Schreibwarenladen betrieben. Das Unternehmen lag ihnen sehr am Herzen und sie hatten den Wunsch, dass ich eines Tages in ihre Fußstapfen treten würde.

2. Dennoch haben Sie eine andere Laufbahn eingeschlagen.

Schon im Alter von neun Jahren träumte ich davon, Bäcker zu werden. Meine Meisterausbildung war für mich ein echter Wendepunkt. Sie eröffnete mir die Möglichkeit, meine Karriere bei einem großen luxemburgischen Supermarkt zu beginnen, bevor ich zu meinem aktuellen Arbeitgeber wechselte. Der Wunsch nach Selbstständigkeit hat mich allerdings seit meiner Kindheit nie losgelassen. Über die Jahre hinweg wuchs der Keim eines Projektes in mir und hat mich letztlich motiviert, es umzusetzen.

3. Wie kamen es zu Ihrem, wie Sie sagen, „Herzensprojekt“? Welche Geschichte verbindet Sie mit dem Produkt?

Der Aufruf meiner Großmutter „Gëff Drécker“ hallte lange in mir nach und weckte immer wieder den Wunsch, ein Notizbuch mit den visuellen Erinnerungen an das, was meine Großeltern damals in Mamer produziert hatten, wiederzufinden. Trotz langer Suche konnte ich kein entsprechendes Buch finden. So entstand die Idee, genau solch ein Notizbuch anhand meiner eigenen Erinnerungen an das Original wieder aufleben zu lassen, indem ich es selbst herstelle.

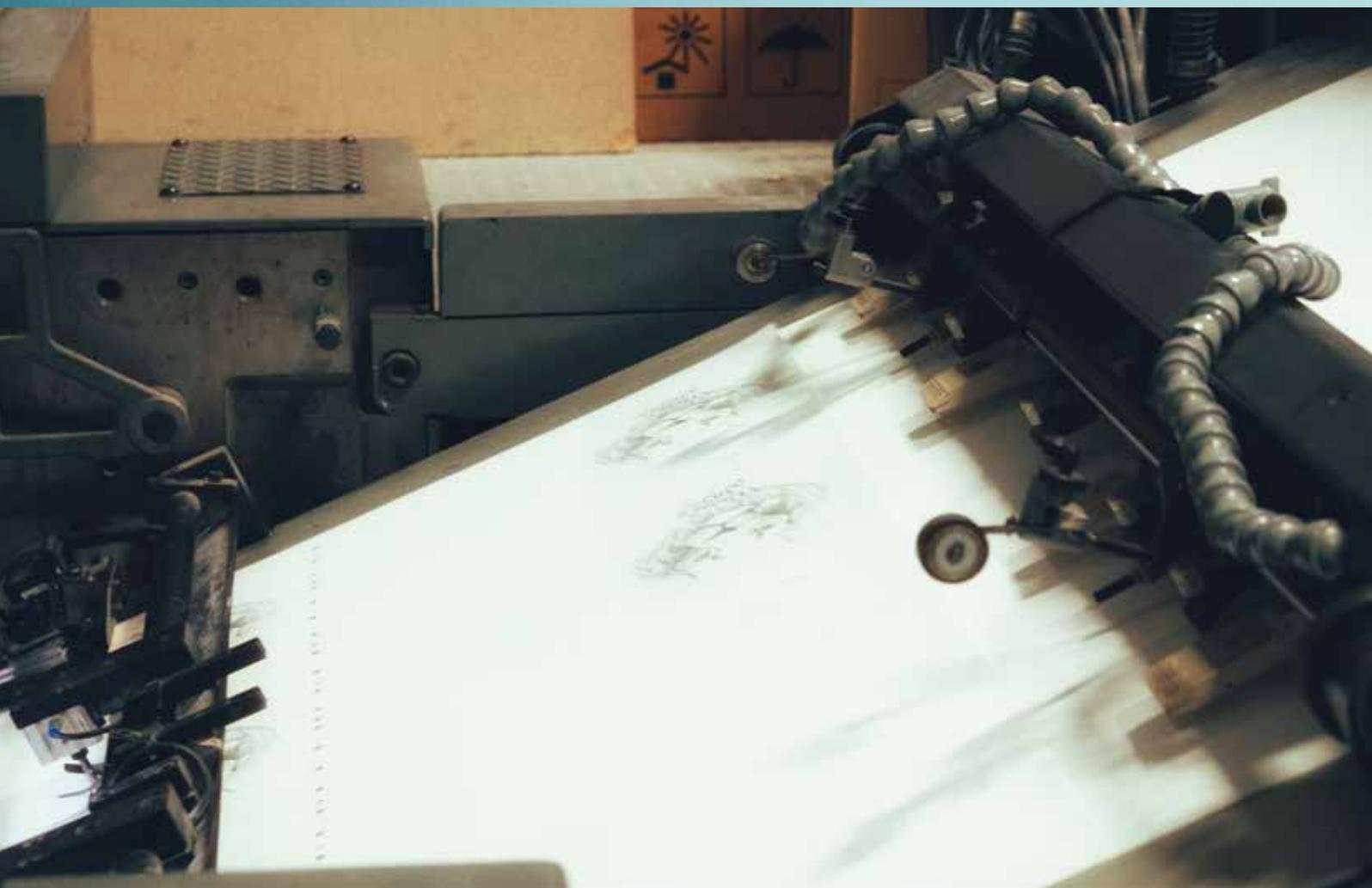
4. Welche Bedeutung hat der Name „Griffe du Lion“?

Mit Stolz kann ich den Namen als Familienprojekt beschreiben, denn ich habe

ihn gemeinsam mit meiner Frau und unseren vier Kindern ausgewählt. Wir wollten einen Namen, der eine starke Verbindung zu Luxemburg hat, daher auch der Löwe im Titel und als Logo. Nicht zufällig tragen die Anfangsbuchstaben vom „Griffe du Lion“ die gleichen Initialen wie unser Land, das „Grand-Duché de Luxembourg“. Es versteckt sich sogar noch mehr dahinter: Ein alter luxemburgischer Begriff für Bleistift ist „Griffel“, was dem Anfangswort des Namens ähnelt.

5. Die „Griffe du Lion“-Notizbücher werden vollständig in Luxemburg entworfen und hergestellt. Welche Firmen haben Sie hierbei unterstützt?

Da das Produkt in all seinen Facetten einen starken Bezug zu Luxemburg hat, war es mir wichtig, luxemburgische Partner an meiner Seite zu haben. Von Anfang an unterstützt hat mich das Atelier graphique Hector & Barnabé, welches die graphische Umsetzung nach meinen Vorstellungen realisiert hat. Auch die Zusammenarbeit mit einer Druckerei war entscheidend. Hier bin ich auf die flexiblen und entgegenkommenden Mitarbeiter bei REKA S.A. gestoßen, die mit mir dieses qualitativ hochwertige Produkt entwickelt haben. Zudem erhielt ich große Unterstützung bei der Texterfassung vom Bureau éditorial - NOTA BENE.





6. Worauf haben Sie bei der Herstellung besonders Wert gelegt?

Ich bin sehr detailverliebt. Zum Beispiel wurde das Logo, ein Löwe, mit nur einem einzigen Strich gezeichnet. Beim Aufschlagen des Heftes sieht man die Bleistiftzeichnung eines weiteren Löwen, welcher eine Feder in der Mähne versteckt hält – ein Hinweis auf das Schreiben – und eine Pfeife im Mund trägt, die an einen Zugschaffner erinnert, da das Ursprungsgebäude meiner Großeltern in Mamer am Bahnhof lag.

Mir war wichtig, dass das Notizbuch vielseitig einsetzbar ist. Daher habe ich eine Kalenderfunktion integriert, feine Schreiblinien hinzugefügt und die rote Farbe des Lesezeichens im Cover wieder aufgegriffen.

7. Was hat es mit der Bezeichnung « Ligne 1937 » auf sich?

Im Jahr 1937 nahm alles seinen Anfang in Mamer, als meine Großeltern das Gebäude für ihre zukünftige Druckerei und den dazugehörigen Schreibwarenladen erstanden. Diese Erinnerungen sind bis heute prägend für mich.

8. Sind weitere Modelle geplant?

Oh ja, wir haben noch viele Serien in Planung! Eine neue alltagstaugliche Linie mit einem jungen und modernen Touch wird bereits nächstes Jahr erscheinen. Zudem planen wir für die Expogast 2026 ein Buch zum Thema „Essen und Trinken“. Das aktuelle Buch bleibt jedoch als Erinnerung an die Vergangenheit unverändert.



9. Gab es besondere Herausforderungen auf Ihrem Weg bis hin zum fertigen Produkt?

Ja, auf jeden Fall. Die erste Herausforderung war die Auswahl der richtigen Partner, die an das Produkt glauben und ihre Fachkompetenz einbringen. Es ist wie im Mannschaftssport: nur mit dem passenden Team kann man erfolgreich sein. Die zweite Herausforderung, da ich ja auf dem Gebiet noch komplett unerfahren war, war der Umgang mit Rückschlägen – sei es kommerzieller Natur oder die fehlende Begeisterung von Freunden und Bekannten. Nichtsdestotrotz haben das Positive und meine Enthusiasmus für das Projekt stets überwogen.

10. Was würden Ihre Großeltern zu Ihrem Projekt sagen?

Sie wären sicherlich sehr stolz! Mein Großvater, dem ich sehr ähnlich bin, würde mich in unternehmerischen Belangen unterstützen und wäre begeistert, dass das Unternehmen auf eine neue Art weitergeführt wird. Meine

Großmutter, die mich von Kindesbeinen an gelehrt hatte, dass Perfektion im Detail liegt, würde mich mit Präzision und Liebe zum Detail unterstützen.

11. Welche Vorteile sehen Sie als Quereinsteiger und was würden Sie jungen Unternehmern raten?

Als Quereinsteiger habe ich immer wieder festgestellt, dass ich mit einer gewissen Frische in diesen mir bis dato unbekanntem Sektor eintrete und vieles hinterfrage. Das hat mir neue Türen geöffnet und geholfen, eine spezielle Sichtweise auf die Dinge zu entwickeln. Jungen Unternehmern rate ich durchzuhalten, immer an ihr Projekt zu glauben und die richtigen Partner zu finden – es lohnt sich.



depuis 1999, bijoux artisanaux et uniques ...



martine schmit - maître-bijoutier
40 Grand-Rue - L-1660 Luxembourg
Tél. 26 201 057 - www.cornichebijoux.lu  



Künstliche Intelligenz

Kundenservice neu gedacht: Chatbots im Handwerk.

Künstliche Intelligenz (KI) hat in den letzten Jahren enorme Fortschritte gemacht und findet in vielen Bereichen Anwendung. Eine der spannendsten Entwicklungen ist die Nutzung von KI in Form von Chatbots. Diese digitalen Assistenten können menschliche Gespräche simulieren und bieten eine Vielzahl von Dienstleistungen an, vom Kundenservice bis hin zu persönlichen Assistenten.

Was sind KI-Chatbots?

KI-Chatbots sind Programme, die natürliche Sprache verstehen und darauf reagieren können. Sie nutzen Algorithmen des maschinellen Lernens und der Verarbeitung natürlicher Sprache (Natural Language Processing, NLP), um mit Benutzern zu interagieren. Diese Chatbots können in verschiedene Plattformen integriert werden, wie Websites, Messaging-Apps oder sogar bei Telefonanrufen.

„Datenschutz und Sicherheit: Da Chatbots oft mit sensiblen Daten arbeiten, müssen strenge Datenschutz- und Sicherheitsmaßnahmen implementiert werden, um die Daten der Benutzer zu schützen.“

Vorteile von KI-Chatbots

- **24/7 Verfügbarkeit:** Chatbots sind rund um die Uhr verfügbar und können sofort auf Anfragen reagieren.
- **Effizienz:** Sie können viele Anfragen gleichzeitig bearbeiten, was die Wartezeiten für Kunden verkürzt.
- **Kosteneffizienz:** Unternehmen können durch den Einsatz von Chatbots die Kosten für den Kundenservice senken.

- **Personalisierung:** Durch die Analyse von Benutzerdaten können Chatbots personalisierte Empfehlungen und Dienstleistungen anbieten.

Welche Arten von Chatbots gibt es?

Man kann Chatbots im Allgemeinen in drei große Kategorien unterteilen.

1. Regelbasierte Chatbots

Diese Chatbots folgen vordefinierten Regeln und Skripten. Sie sind darauf programmiert, auf bestimmte Schlüsselwörter oder Phrasen zu reagieren. Regelbasierte Chatbots sind einfach zu erstellen, aber ihre Fähigkeiten sind begrenzt, da sie nur auf spezifische Eingaben reagieren können.

2. KI-gestützte Chatbots

Diese Chatbots nutzen maschinelles Lernen und die Verarbeitung natürlicher Sprache (Natural Language Processing, NLP), um menschliche Gespräche zu verstehen und darauf zu reagieren. Sie können aus Interaktionen lernen und ihre Antworten im Laufe der Zeit verbessern. Beispiele hierfür sind Chatbots wie Woebot oder virtuelle Assistenten wie Siri und Alexa.

3. Hybride Chatbots

Hybride Chatbots kombinieren regelbasierte und KI-gestützte Ansätze. Sie nutzen vordefinierte Regeln für einfache Anfragen und KI für

komplexere Interaktionen. Dies ermöglicht ihnen eine größere Flexibilität und Genauigkeit.

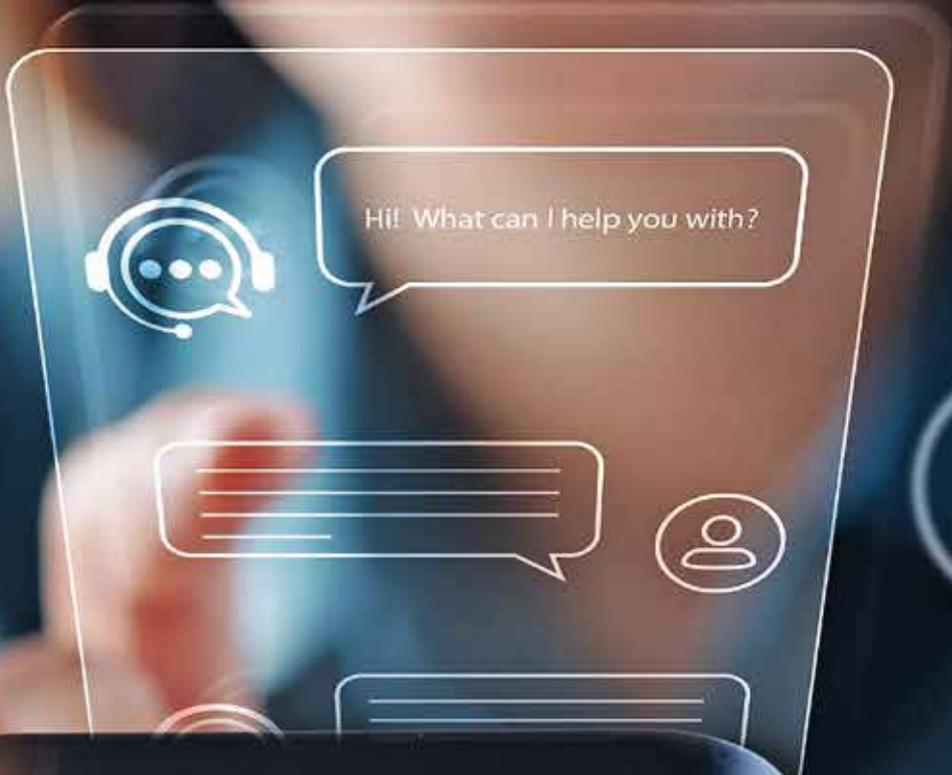
Welche Herausforderungen können bei der Implementierung eines KI-Chatbots auftreten?

Die Implementierung von KI-Chatbots bringt einige Herausforderungen mit sich. Hier sind einige der wichtigsten:

- **Verständnis natürlicher Sprache:** Obwohl KI-Chatbots immer besser darin werden, natürliche Sprache zu verstehen, gibt es immer noch Schwierigkeiten bei der Interpretation von Dialekten, Slang und mehrdeutigen Aussagen.
- **Kontextbewusstsein:** Ein Chatbot muss in der Lage sein, den Kontext eines Gesprächs zu verstehen und relevante Informationen zu liefern. Dies erfordert fortschrittliche Algorithmen und umfangreiche Trainingsdaten.
- **Datenschutz und Sicherheit:** Da Chatbots oft mit sensiblen Daten arbeiten, müssen strenge Datenschutz- und Sicherheitsmaßnahmen implementiert werden, um die Daten der Benutzer zu schützen.
- **Benutzerakzeptanz:** Nicht alle Benutzer sind sofort bereit, mit einem Chatbot zu interagieren. Es kann Zeit und Schulung erfordern,



Contact us





um Benutzer davon zu überzeugen, dass der Chatbot eine nützliche und vertrauenswürdige Ressource ist.

- **Wartung und Aktualisierung:** Ein Chatbot muss regelmäßig gewartet und aktualisiert werden, um sicherzustellen, dass er auf dem neuesten Stand der Technik bleibt und weiterhin effektiv arbeitet.

Ein Beispiel aus dem Handwerk

Die Tischlerei Dein Freund aus Hannover hat einen KI-Chatbot auf der Unternehmenswebseite eingeführt. Der Chatbot nutzt eine KI namens Stable Diffusion, um Kundenideen innerhalb von Sekunden in ersten Designvorschlägen umzusetzen. Der Chatbot ermittelt mithilfe einfacher Fragen die Parameter für die KI.

Welches Möbelstück soll angefertigt werden?

Welche Maße soll das Möbelstück aufweisen?

Welchen Stil soll das Möbelstück abbilden?

Im Anschluss daran generiert die KI einen ersten Entwurf. Wenn der Kunde mit dem Entwurf zufrieden ist, kann er diesen abspeichern und an die Schreinerei senden. Diese können nun die Machbarkeit des Projekts überprüfen und einen Termin für das Aufmaß vereinbaren. Mit dieser Anwendung gewinnen beide Seiten. Der Kunde kann seiner Fantasie freien Lauf lassen und ohne direkte personel-

le Unterstützung der Tischlerei einen ersten Entwurf erstellen. Die Tischlerei gewinnt Zeit bei der Angebotserstellung und kann Aufträge schneller abschließen.

Haben Sie Fragen zu Chatbots, künstlicher Intelligenz oder anderen Themen rund um die Digitalisierung?

Kontaktieren Sie die Abteilung eHandwerk der Chambre des Métiers:



Chambre des Métiers
ehandwerk@cdm.lu
+ 352 42 67 67 - 505
cdm.lu

DER SPEZIALIST FÜR ABSTURZSICHERUNGEN



STAY SAFE!

Wir sind einer der führenden Hersteller von Absturzsicherungssystemen in Europa und bieten perfekt durchdachte Systemlösungen.

www.lux-top.com

BAU

in München

13.-17. Jan. 2025

Besuchen Sie uns:
Halle B2, Stand 413

LUX-top[®]
ABSTURZSICHERUNGEN



ACHATS RESPONSABLES

Construire une chaîne d'approvisionnement résiliente et durable.

Dans le contexte économique actuel, optimiser la gestion de la chaîne de valeur, la chaîne d'approvisionnement et les achats responsables sont devenus des éléments essentiels pour les entreprises cherchant à maximiser leur efficacité tout en minimisant leur impact environnemental et social. Ces concepts jouent un rôle crucial dans la création d'une entreprise contribuant à un avenir plus durable.

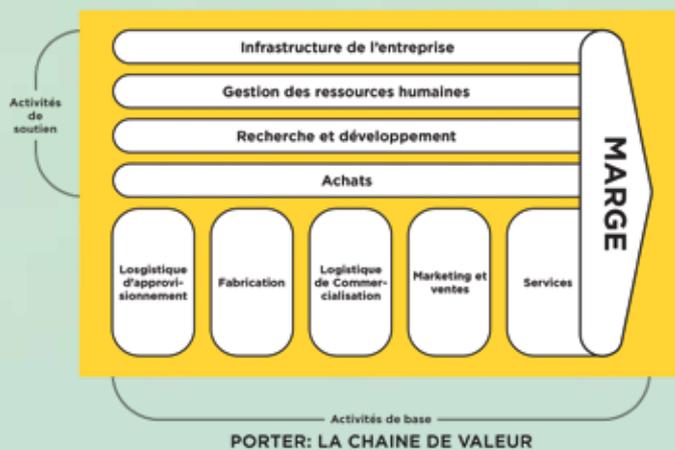


La chaîne de valeur, la chaîne d'approvisionnement et les achats responsables sont étroitement liés, car ils partagent un objectif commun : assurer que les produits et services sont obtenus de manière rentable, efficace, éthique et durable. Ces concepts jouent un rôle crucial dans la création d'une entreprise résiliente et durable.

Comprendre les différents concepts

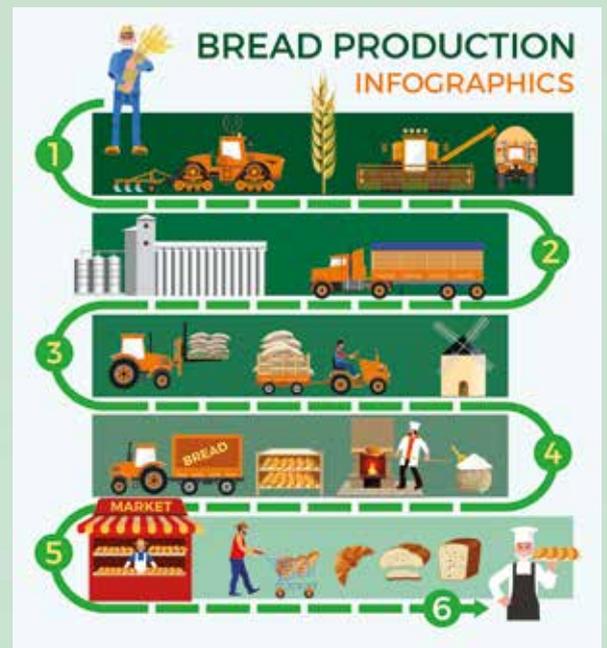
1. Une chaîne de valeur, aussi appelée « Value Chain » en anglais, est un concept utilisé pour décrire l'ensemble des activités et des processus par lesquels une entreprise crée de la valeur pour ses clients. Elle englobe toutes les étapes, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la livraison du produit final au consommateur.

Composants de la chaîne de valeur



2. La chaîne d'approvisionnement, aussi appelée « Supply Chain » en anglais, englobe l'ensemble des étapes nécessaires pour acheminer un produit ou un service depuis sa conception jusqu'à sa livraison finale. Cela inclut la gestion des matières premières, la production, le transport, et la distribution. Chaque maillon de cette chaîne a un impact potentiel sur l'environnement, la société et l'économie.

Exemple d'une chaîne d'approvisionnement d'un boulanger



3. Les achats responsables, quant à eux, se concentrent sur la sélection et l'acquisition de produits et services en tenant compte de critères éthiques, environnementaux et sociaux. Cela signifie choisir des fournisseurs qui respectent les droits des travailleurs, minimisent leur empreinte écologique, et la norme ISO 20400.

Pourquoi les entreprises artisanales devraient-elles s'intéresser à ces concepts ?

Toutes les entreprises devraient s'intéresser à ces sujets. Bien que les PME soient souvent exemptées des réglementations à venir, elles feront face à une demande croissante d'informations de durabilité de la part de leurs partenaires commerciaux, notamment les grandes entreprises et les banques.

Intégrer la durabilité dans votre stratégie est essentiel. Les achats responsables y jouent un rôle clé en promouvant des pratiques durables, et en intégrant ces critères dans le processus d'achat, vous pouvez réduire les risques de réputation, améliorer la conformité réglementaire et renforcer la confiance avec les clients et partenaires. Sur le marché de l'emploi, une entreprise aux pratiques durables attire et retient mieux les talents.

Influence des réglementations et stratégies nationales sur les chaînes de valeur

Nous évoquons ici seulement certains textes comme exemple, il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive.

1. Décarbonation

La décarbonation est une priorité nationale depuis l'adoption du **Plan National Énergie et Climat (PNEC)** qui décrit les efforts à fournir jusqu'à 2030 en matière de décarbonation, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le territoire. La chaîne de valeur joue un rôle crucial dans la réduction des émissions de carbone, chaque étape, de la production à la distribution, offre des opportunités pour diminuer l'impact environnemental. Un menuisier local a réduit l'impact carbone de sa chaîne de valeur en diversifiant ses sources d'aluminium, passant de l'Asie à des fournisseurs européens situés à 300 km de son entreprise, augmentant ainsi sa résilience face aux perturbations comme celles du COVID.

2. Déforestation (RDUE)

La réglementation européenne RDUE (**Règlement sur la Déforestation Importée**) a été adoptée pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, qui sont des causes majeures de la perte de biodiversité et du changement climatique. Elle impose aux entreprises visées de garantir que les produits qu'elles mettent sur le marché de l'UE ne contribuent pas à la déforestation. Les matières premières et leurs produits dérivés visés sont le bois, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, les bovins et le caoutchouc. Pour lutter contre la déforestation, certains chocolatiers et traiteurs du pays ont décidé de baser leurs décisions d'achat sur des certifications durables ou bien encore de rencontrer les producteurs de leurs matières premières pour s'assurer de pratiques responsables directement sur le terrain.

3. Droits de l'Homme (CS3D)

La directive européenne CS3D (**Corporate Sustainability Due Diligence Directive**) vise à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de durabilité et de respect des droits de l'homme. Elle oblige les grandes entreprises concernées à mettre en place des procédures de diligence raisonnée pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs chaînes de valeur. Des cas pratiques, comme ceux de Patagonia et H&M, montrent comment des entreprises peuvent mettre en place des audits réguliers et des programmes de formation pour assurer le respect des normes éthiques.

4. Le rapport de durabilité (CSRD)

La directive européenne CSRD (**Corporate Sustainability Reporting Directive**) établit de nouvelles règles et obligations pour la publication d'un rapport de durabilité sur les impacts

des entreprises sur les thèmes de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG). Les entreprises concernées doivent rédiger ce rapport selon les normes des European Sustainability Reporting Standards (ESRS). Elle vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises.

Quelles entreprises sont concernées par ces réglementations ?



Comment préparer votre entreprise ?

La première étape est toujours de se former ! Pour vous y aider, la Chambre des Métiers a développé un nouveau catalogue de formations continues gratuit axé sur les différents piliers du développement durable, associé à une prime de « Compétence Climat ».

Retrouvez ici les formations en lien avec le sujet de cet article et la totalité du catalogue en suivant le code QR :

13.12.2024 - Achats durables et responsables

05.12.2024 - Supply Chain et Droits humains

10.12.2024 - Supply Chain et décarbonation



Chambre des Métiers
elisa.mendes@cdm.lu
Conseillère Technologies & Environnement
+352 42 67 67 - 266
cdm.lu





DER MEISTERBRIEF

Eine Reform für die Zukunft.

Der Meisterbrief (Brevet de Maîtrise) ist das Symbol für Qualität und Kompetenz im Handwerk und zugleich eine solide Grundlage für eine erfolgreiche berufliche Zukunft. Seit 2016 durchläuft diese staatliche Ausbildung einen umfassenden Reform- und Revisionsprozess, der mehrere Ziele verfolgt: die Stärkung der Qualität, der Attraktivität und des Wertes dieser Ausbildung sowie die Anpassung der Inhalte an die veränderten ökologischen, technologischen und ökonomischen Marktbedürfnisse.

In diesem Zusammenhang werden neue didaktische Methoden integriert sowie die ursprünglich 37 Meisterausbildungen pro Handwerk auf etwa 12-15 Meisterausbildungen pro Berufsfeld zusammengelegt, mit der Möglichkeit einer Spezialisierung im Rahmen der praktischen Prüfung.

Die Reform zeigt bereits Erfolge: Mittlerweile haben 62 Absolventinnen und Absolventen in den reformierten Meisterausbildungen Lebensmittelhandwerk, Gebäudetechnik und Dachhandwerk ihr Diplom erhalten. Insgesamt wurden bisher zehn Meisterausbildungen reformiert bzw. überarbeitet, sodass aktuell 356 von fast 500 Kandidatinnen und Kandidaten in einer reformierten bzw. überarbeiteten Meisterausbildung eingeschrieben sind.

„Diese Vielfalt an akademischen Hintergründen zeigt, dass die reformierten Meisterbriefe für eine breite Zielgruppe attraktiv sind und vielfältige Karrierewege eröffnen.“

2017/2018: Meisterbrief Lebensmittelhandwerk

2017 gab es die ersten Neueinschreibungen für das Pilotprojekt Lebensmittelhandwerk. Hierbei wurden die Tätigkeiten des Feinkochs, Metzgers, Bäckers und Konditors zusammen-



gelegt. Im Herbst 2020 haben die ersten zwölf Kandidatinnen und Kandidaten ihre praktische Prüfung abgelegt und damit ihre letzte Etappe zum Meister abgeschlossen. Heute zählt der Meisterbrief insgesamt 27 Einschreibungen.

2020/2021: Meisterbrief Gebäudetechnik

Die Meisterausbildung Gebäudetechnik startete im Schuljahr 2020/2021. In diesem Meisterbrief wurden die Bereiche der Heizungs- und Sanitärinstallation, Isolierung, Elektrik sowie Informations- und Kommunikationselektronik in einer Meisterausbildung vereint.

Im Dezember 2023 kamen die ersten 20 Meisterausbildungen in den Spezialisierungen Anlagentechnik bzw. Elektrische Betriebstechnik erfolgreich zum Abschluss. Heute gibt es bemerkenswerte 160 Einschreibungen im Meisterbrief Gebäudetechnik.

2021/2022: Meisterbrief im Aktivitätsbereich Dach

2021 startete das dritte Reformprojekt: die Meisterausbildung im Aktivitätsbereich Dach, welche die Handwerksberufe

Zimmerer, Dachdecker und Bauklempner vereint. Die ersten drei Absolventen haben im Schuljahr 2023/2024 diesen Meister abgeschlossen. Aktuell verzeichnet der Meisterbrief insgesamt 28 Einschreibungen.

2022/2023: Meisterbrief Schönheits- handwerk

Die neue Meisterausbildung Schönheits- handwerk ging im Schuljahr 2022/2023 an den Start. Sie vereint die Berufe des Friseurs und des Kosmetikers. Am Ende der Ausbildung wählen die Kandidatinnen und Kandidaten eine von zwei Spezialisierungen – Friseur oder Kosmetikhandwerk –, in der sie ihre praktische Prüfung ablegen möchten. Derzeit besuchen 54 angehende Schönheits- handwerkerinnen und -handwerker die Kurse dieser Meisterausbildung.

2023/2024: Meisterbrief im Holz- und Metallhandwerk

Im September 2023 startete der Meisterbrief im Holz- und Metallhandwerk, eine Zusammenführung der Fachbereiche Holzschreinerei und Bauschlosserei. Aktuell gibt es hierfür 30 Einschreibungen. Perspektivisch wird es im Jahr 2026 hier die ersten Abschlüsse geben.

Neben diesen reformierten Meisterausbildungen wurden fünf weitere Meisterausbildungen komplett überarbeitet. Dazu gehören die Ausbildungen zum Zahntechniker, Fahrlehrer, Schwimmlehrer, Mechatroniker (im KFZ-Bereich) und Bauunternehmer. Diese Meisterausbildungen starteten jeweils in den Schuljahren 2023/2024



bzw. 2024/2025 und sind mit insgesamt 57 Kandidatinnen und Kandidaten gut besucht.

Herkunft der Neueinschreibungen für die neuen Meisterbriefe

Woher kommen die Neueinschreibungen für die reformierten Meisterbriefe und welche Abschlüsse bringen die Bewerbenden mit? Hier zeigt sich ein interessantes Bild: Der DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) ist weiterhin der am häufigsten genutzte Abschluss für die Einschreibung in einen Meisterbrief. Es gibt jedoch auch zunehmend Quereinsteigende.

Beim Meisterbrief Gebäudetechniker, der insgesamt die meisten Neueinschreibungen verzeichnet, gibt es Bewerbungen aus allen Bereichen.

Knapp 20 Prozent kommen aus dem TECH (Technikum), daneben gibt es Bewerbende mit Masterabschluss, Bachelor, BTS (Brevet de Technicien Supérieur), Abitur und ähnlichen Diplomen.

Der Meisterbrief Schönheitspfleger/Kosmetiker verzeichnet Bewerbende mit Abitur, ebenso wie der Meisterbrief für Holz- und Metallverarbeitung. Beim Meisterbrief im Aktivitätsbereich Dach ist die akademische Herkunft der Bewerbenden ebenfalls breit gefächert: Auch hier finden sich Einschreibungen mit Bachelordiplom. Dasselbe gilt für den Meisterbrief Bauunternehmer. Diese Vielfalt an akademischen Hintergründen zeigt, dass die reformierten Meisterbriefe

für eine breite Zielgruppe attraktiv sind und vielfältige Karrierewege eröffnen.

Fazit

Jedes Jahr profitieren immer mehr Kandidatinnen und Kandidaten von den modernen und praxisnahen Rahmenprogrammen. Das positive Feedback bestätigt, dass die Programme den Bedürfnissen vor Ort entsprechen und die neuesten technologischen Entwicklungen berücksichtigen.



Chambre des Métiers
brevet@cdm.lu
+352 42 67 67 - 540
formations.cdm.lu/fr/brevet-maitrise
cdm.lu

BREVET DE MAÎTRISE

**Moovijob
Week**

Luxembourg

27/11



PARTICIPEZ À LA FORMATION DES ENTREPRENEURS DE DEMAIN !

Devenez chargé(e) de cours pour le
Brevet de Maîtrise



www.moovijob.com

Retrouvez-nous au stand de la **Chambre des Métiers le mercredi 27 novembre 2024 au European Convention Center Luxembourg (ECCL)** pendant la Moovijob Week Luxembourg



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

**De Partner
vum Handwerk**

cdm.lu

EIN MITTEL, UM NEUE MÄRKTE ZU ERSCHLIESSEN

Internationale Kooperationsangebote.

Sie sind auf der Suche nach neuen Geschäftspartnern, wissen jedoch nicht, wo Sie sie finden? Zur gezielten Geschäfts- und Kooperationspartnersuche verwaltet das Enterprise Europe Network eine europaweite Onlineplattform. Aktuell enthält sie 6.000 aktive Kooperationsgesuche. Diese Unternehmens- und Branchenprofile werden von den Netzwerkpartnern regelmäßig gepflegt und aktualisiert. Im Folgenden finden Sie eine Auswahl, die für Handwerksbetriebe interessant sein könnte:

Betonmöbel für den Innen- und v.a. Außenbereich angeboten / Ein finnisches KMU entwickelt und vertreibt Betonmöbel wie Bänke, Stühle, Sitzwände, Sofas, Kamine, Tische, Blumentöpfe, grüne Wände und Skaterrampen. Das Unternehmen ist auf der Suche nach Vertriebspartnern insbesondere Landschaftsarchitekten, Unternehmen, die Pläne für Städte und öffentliche Räume erstellen, Wiederverkäufer von Möbeln und Bauunternehmen.

(BOFI20240502011)

Stahltüren, Treppen, Balkone für Produktion und Joint-Venture angeboten / Ein metallverarbeitendes lettisches Unternehmen, das z.B. Stahltüren, Treppen oder Balkone herstellt, sucht Aufträge als Zulieferer; auch ein Joint Venture ist möglich.

(BOLV20240617009)

Metallbearbeitungsunternehmen bietet frei Fertigungskapazitäten an / Ein tschechisches Unternehmen, das sich auf die Produktion von Maschinen spezialisiert hat, bietet Dienstleistungen wie Zerspanung, Drei-Achsen Fräsen, Drehen, Schweißen

an. Das Unternehmen ist im Bereich der technischen Produktion von der Einzel- bis zur Serienfertigung tätig. Es fertigt Werkzeuge und Vorrichtungen, Formen, Gesenke und Gussformen für die Kunststoff- und Gummiindustrie. Das Unternehmen ist in der Lage, die hergestellten Teile zu komplexeren Einheiten zusammenzubauen.

(BOCZ20240429017)

Naturholz furnierte Platten für Fertigung und Vertrieb angeboten / Ein estländisches Unternehmen stellt qualitativ hochwertige Echtholzböden aus Eiche (240x3000mm) her. Das Unternehmen will nun seine Aktivitäten ausweiten unter anderem in den Ländern: Deutschland, Dänemark, Großbritannien (UK), Schweden, Norwegen, Niederlande, Belgien und in die Schweiz. Das Unternehmen sucht hierzu nach Vertriebspartnern wie Baumärkten, Handwerksbetrieben und Möbelhäusern vor Ort.

(BOEE20240513008)

Sollten Sie an einem der Angebote interessiert sein, mehr über die Datenbank wissen oder Ihr eigenes Profil veröffentlichen wollen, dann kontaktieren Sie uns. Sie können auch gerne Ihre eigene Suche in der Datenbank starten.



Enterprise Europe Network
Chambre des Métiers
+352 42 67 67 - 366



besenius

Portails et clôtures

1 Zone Industrielle L-9166 Mertzig • T 88 81 10 - 1 • besenius.lu



- clôture anti-vue moderne et modulable
- matériel haut de gamme avec calcul statique
- hauteur réalisable jusqu'à 2 m
- résistance aux intempéries
- nettoyage et entretien facile
- système extensible par la suite
- grand choix de remplissages et couleurs
- adaptable sur mesure et à la pente du terrain
- éclairage LED possible



Serrures et sécurité

4 Zone Industrielle L-9166 Mertzig • T 88 80 84

Atelier de ferronnerie

1 Zone Industrielle L-9166 Mertzig • T 88 81 10 - 1



KLIMA-AGENCE

Votre partenaire de confiance pour accompagner vos clients.

Klima-Agence offre une gamme de services pour vous accompagner dans la réalisation des projets de vos clients. Avec nos conseils et outils en libre accès, vous avez tout ce qu'il faut pour les aider à faire les meilleurs choix.



En tant qu'artisan vous êtes l'un des points de contact essentiels pour guider vos clients en recherche de solutions durables pour leurs projets. De l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux photovoltaïques à l'achat d'une voiture électrique ou d'une borne de charge, Klima-Agence propose un ensemble de solutions « tout-en-un » pour que les projets de vos clients soient un succès. Que vous soyez spécialisé dans la construction, l'installation de systèmes techniques ou la rénovation énergétique, nous vous accompagnons dans la réussite des projets de vos clients en lien avec la transition énergétique grâce à notre service de conseil, des outils en libre-service et des informations pertinentes sur les aides et les démarches à suivre. Nous vous aidons à orienter vos clients vers des solutions respec-

tueuses de l'environnement. Notre conseil est gratuit, mais aussi indépendant, garantissant ainsi des recommandations objectives.

Nous mettons à votre disposition une gamme d'outils pratiques : vous trouverez, par exemple, des guides sur la pompe à chaleur, des fiches techniques ou encore des conseils sur la mobilité durable.

« Pour plus d'informations, appelez T. 8002 11 90 ou visitez klima-agence.lu »

Utilisez également les plateformes libre-service que nous mettons à votre disposition. Le simulateur des aides sur aides.klima-agence.lu est un outil efficace qui permet de simuler les montants des aides dont vos clients peuvent bénéficier.



Le simulateur de rénovation sur renover.klima-agence.lu est un outil interactif qui offre une vision pratique du potentiel de rénovation énergétique d'un logement.

Ces ressources en ligne vous permettent d'accompagner au mieux vos

clients dans leurs choix et leur aide à faciliter leur prise de décision.

Comment intégrer Klima-Agence dans votre travail

Pour garantir une communication claire et transparente avec vos clients, nous vous encourageons à nous contacter si vous souhaitez faire référence à Klima-Agence dans vos communications (hors publicités). Nous pouvons mettre à votre disposition des supports de communication adaptés pour valoriser correctement l'utilisation de nos outils. Si vous constatez une utilisation incorrecte ou trompeuse de notre nom ou identité visuelle, merci de nous en informer.

Recommandez à vos clients de prendre rendez-vous avec un conseiller Klima-Agence :

- en appelant gratuitement le T. 8002 11 90, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (sauf les jours fériés)
- en remplissant le formulaire de contact sur [klima-agence.lu/fr? rendez-vous](http://klima-agence.lu/fr?rendez-vous)



VOTRE PROJET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, TOUT-EN-UN



klima-agence.lu

Avec notre conseil gratuit et indépendant et les aides Klimabonus, réalisez votre projet en toute simplicité.



**klima
agence**

Shaping our
future together



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Financé par le Fonds climat et énergie



DURABILITÉ DU SYSTÈME

Réforme des pensions : Vers un système plus durable et équitable.

Le système de pension luxembourgeois est aujourd'hui à un tournant crucial. Après des années de croissance économique et démographique exceptionnelles, des experts nationaux et internationaux alertent sur la non-durabilité du régime actuel.



U



Le récent rapport de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) souligne que sans réforme, les réserves du Fonds de Compensation des pensions seront épuisées d'ici 2047, et dès 2028, les dépenses de pensions dépasseront les recettes issues des cotisations.

À la mi-octobre, la Fédération des Artisans en collaboration avec l'UEL a organisé une séance d'information pour ses membres.

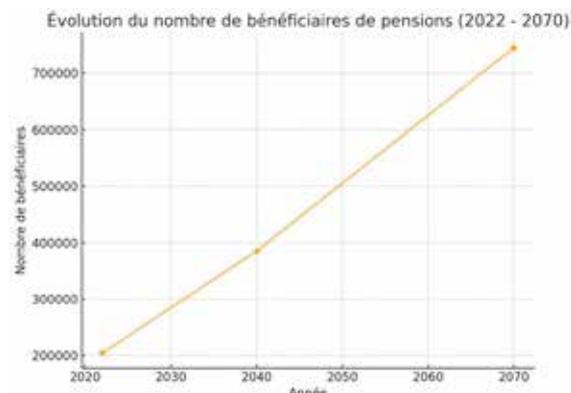
« Le défi est immense, mais la réforme est nécessaire pour assurer la pérennité de notre système de pensions. »

Marc Wagner, Directeur de l'UEL, a proposé un exposé éclairant sur cette thématique qui occupera le débat public dans les mois et années à venir.

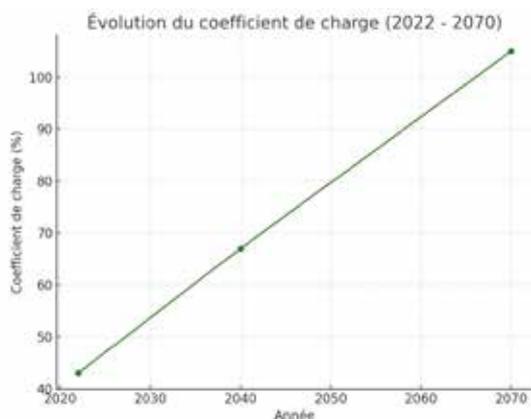
Un paradoxe luxembourgeois

À première vue, le système semble en bonne santé : les cotisations couvrent actuellement les dépenses et les réserves s'élèvent à 27,4 milliards d'euros. Cependant, l'analyse actuarielle montre un futur bien moins favorable.

Avec une explosion du nombre de pensionnés – estimé à 385.000 en 2040 contre 205.000 aujourd'hui – le ratio entre cotisants et pensionnés se détériorera, créant des déficits croissants et une pression accrue sur le système.



La situation est aggravée par l'augmentation continue de l'espérance de vie, et une forte proportion de frontaliers parmi les actifs. De plus, le Luxembourg offre aujourd'hui l'un des systèmes de pensions les plus généreux de l'OCDE, avec un taux de remplacement de 75 % pour les salariés au salaire moyen, bien au-dessus de la moyenne de 51 % de l'OCDE.



Les propositions de l'UEL pour une réforme durable

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) partage ce constat alarmant et propose une réforme basée sur sept principes fondamentaux, visant à rendre le système plus équitable et durable :

- 1. Agir sur les dépenses :** Réduire la hausse des dépenses de pension, notamment en ajustant les mécanismes d'indexation.
- 2. Maintenir les taux de cotisation actuels** pour éviter d'alourdir la charge sur les entreprises et les travailleurs.
- 3. Assurer la crédibilité internationale** du Luxembourg en garantissant la pérennité du système.
- 4. Instaurer un lien clair entre cotisations et prestations** pour une plus grande neutralité actuarielle.
- 5. Renforcer l'équité intergénérationnelle** en équilibrant la charge entre actifs et retraités.
- 6. Freiner les pensions les plus élevées** tout en protégeant les plus vulnérables, par une redistribution plus sociale.
- 7. Assurer un équilibre entre actifs et pensionnés** à long terme.

Des pistes de solutions concrètes

Parmi les mesures envisagées, l'UEL propose d'introduire un coefficient de longévité, qui ajusterait le montant des prestations en fonction de l'espérance de vie à 60 ans. Cela permettrait d'adapter le système à l'évolution démographique tout en assurant la soutenabilité à long terme. Par ailleurs, l'âge effectif de départ à la retraite devrait être rapproché de l'âge légal de 65 ans, le Luxembourg ayant actuellement l'âge de sortie du marché du travail le plus bas de l'OCDE.

Une autre mesure clé consiste à réviser le système de majoration des pensions. L'idée serait de baisser le taux de majoration proportionnelle (qui profite davantage aux pensions élevées) et d'augmenter le taux de majoration forfaitaire (qui protège les pensions plus basses). Cette réforme aurait un effet redistributif, favorisant les assurés à faible revenu et contribuant à un meilleur équilibre du système.

Un défi majeur pour l'avenir

En 2040, même avec une croissance continue de l'emploi et un remplacement des 185.000 travailleurs partant à la retraite, le déficit du système de pensions pourrait atteindre 2 milliards d'euros par an. L'UEL plaide pour une réforme ambitieuse, capable de garantir la viabilité à long terme du régime, tout en assurant un niveau de pension décent pour les générations futures.

Conclusion

Le défi est immense, mais la réforme est nécessaire pour assurer la pérennité de notre système de pensions. Il est crucial que toutes les parties prenantes s'engagent à trouver un compromis qui garantira la solidarité entre générations et la soutenabilité financière du régime. Le temps est compté, et c'est maintenant qu'il faut agir pour éviter une crise des pensions dans les décennies à venir.



Die Version in
Deutscher Sprache
ist auf unserer
Internetseite
www.fda.lu
verfügbar.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
www.fda.lu



RENCONTRE AVEC CORINNE CAHEN, RAPPORTEUSE DU BUDGET

Des discussions axées sur les défis de l'économie et des réformes nécessaires.

Une délégation de la Fédération des Artisans, composée de Luc Meyer (Président), Alexa Ballmann (Vice-Présidente), Roland Kuhn (Vice-Président), Patrick Koehnen et Christian Reuter (Secrétaires généraux adjoints), a récemment rencontré Madame Corinne Cahen, rapporteuse du budget, pour discuter des enjeux économiques actuels et des réformes prévues dans le cadre du budget de l'État.

Des défis budgétaires et économiques préoccupants

Les discussions ont mis en lumière les principaux points du budget, notamment la prévision d'une amélioration du solde de l'administration publique pour 2025, mais également les défis que pose le vieillissement de la population sur la sécurité sociale. La Fédération des Artisans partage les inquiétudes concernant la soutenabilité à long terme de ce système, en particulier face à une croissance limitée de l'emploi.

« Vers un statut unique pour les indépendants. »

Un marché immobilier en crise

La crise dans le secteur de l'immobilier, qui a entraîné la disparition de 3 300 emplois depuis 2022, a également été au centre des échanges. La Fédération salue l'initiative du gouvernement de réduire de moitié les frais d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers, une mesure qui devrait contribuer à redynamiser un marché en difficulté. L'abaissement des droits d'enregistrement de moitié récemment décidée par le Gouvernement est un signal important dans ce contexte.

Investissements publics et transition énergétique

La Fédération a souligné l'importance des investissements publics, qui sont en augmentation pour 2025. Toutefois, elle appelle à une accélération des projets



publics, notamment dans le secteur de la construction, où les entreprises font face à une demande privée en baisse.

En outre, la transition énergétique reste un défi majeur, avec la nécessité d'investissements massifs pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Digitalisation et productivité

Dans un contexte où la productivité et la rentabilité des entreprises luxembourgeoises restent parmi les plus faibles d'Europe, la Fédération des Artisans s'attend à des mesures concrètes pour redresser cette situation, notamment dans le contexte de l'organisation du travail qui doit être traitée au niveau approprié. La Fédération plaide aussi pour une défiscalisation de certaines primes allouées aux salariés de PME.

Vers un statut unique pour les indépendants

Le statut des travailleurs indépendants a également été discuté. La Fédération

attend avec impatience les réformes promises par le gouvernement pour corriger les disparités entre indépendants et salariés, notamment en matière de sécurité sociale et de pensions.

Appel à la mise en œuvre rapide des réformes

La Fédération des Artisans se réjouit des progrès annoncés, mais insiste sur la nécessité de passer rapidement à l'action, notamment concernant la simplification administrative et les mesures visant à soutenir l'investissement et l'emploi. La compétitivité et la productivité des entreprises artisanales doivent rester au cœur des priorités gouvernementales.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
www.fda.lu



MARQUAGE - JOINTS DE CHAUSSÉES - SIGNALISATION - MOBILIER URBAIN
 MAINTENANCE - GUIDAGE PHOTOLUMINESCENT - SÉCURITÉ - GRENAILLAGE BLASTRAC



TECHNIROUTE
 EQUIPEMENT ROUTIER

ZAE Rosswénkel - 20, rue Daniel Grün
 L-5315 Contern
 Tél.: 0352 490 090 - 1 / Fax : 00352 290 290
 Email : info@techniroute.lu

D'HANDWIERK

Le magazine du secteur
 de l'Artisanat au Luxembourg



INFO TARIFS 2024



SSL S.A.

Security Solutions Luxembourg S.A.

Ihr Distributor für professionelle Sicherheitstechnik in Luxembourg

Eine kleine Auswahl unserer Partner:



Security Solutions Luxembourg S.A.
 4, Kaabesberg L-5741 Filsdorf Phone: 00352 27 69 40 50
 E-Mail: info@secsl.lu / www.secsl.lu



BAUHÄREPRÄIS OAI 2024

Un triomphe pour les Centres de Compétences GTB/PAR !

Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les quatre ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, à travers un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

L'année 2024 signe la septième édition du prestigieux Bauharepreis. Cette compétition, qui célèbre les innovations et les réalisations exceptionnelles en matière de construction, a mis en lumière 11 projets parmi 301 candidatures. La cérémonie de remise des prix du Bauharepreis OAI 2024 s'est tenue le 10 juin 2024 à la Philharmonie Luxembourg.

Une récompense prestigieuse

Le Bauharepreis récompense non seulement l'excellence architecturale, mais aussi l'innovation technologique, la durabilité environnementale et l'impact social des projets présentés. Les Centres de Compétences GTB/PAR ont su se démarquer et remporter ce titre prestigieux dans la catégorie 4. Bâtiment à vocation commerciale/artisanale/ industrielle avec leur Centre de Formation Krakelshaff à Bettembourg.

Le Bauteam

Les membres du jury ont récompensé la collaboration exemplaire entre le maître d'ouvrage et l'équipe de maîtrise sur base du modèle du Bauteam auquel tous les intervenants ont adhéré. Cette collaboration a permis d'avoir une grande rigueur dans les travaux et une communication sans faille entre les acteurs.

Le Bauteam se caractérise par une collaboration de toutes les parties concernées, du gestionnaire du bâtiment à l'architecte en passant par les corps de métiers. Dès la phase de planification et de développement, plus de 30 corps de métiers différents issus de l'artisanat ont œuvré en parfaite harmonie.

Du 13 mai 2019, date de la mise en place des premières poutres des halls, au 15 janvier 2021 pour les finitions, en passant par la pose de la structure en bois du bâtiment le 15 décembre



2019, les artisans ont travaillé sans relâche. Ils ont ainsi pu livrer l'édifice dans les temps pour le 31 janvier 2021, malgré le Covid.

Le Centre de Formation Krakelshaff

Le résultat est à la hauteur des attentes : l'infrastructure, entièrement bardée de bois clair, au toit en vagues qui lui donne sa signature (sheds), totalise une superficie d'environ 5.000 m². Élégante et légère, elle se montre également très fonctionnelle.

Elle abrite en effet en un même lieu des locaux administratifs et des espaces de formation bien pensés. Répartis sur deux bâtiments de 768 m² chacun, construits à l'identique et reliés par une passerelle en acier, les locaux administratifs et les salles de formation s'ouvrent sur la rue. À l'arrière, une vaste cour couverte donne sur les deux immenses halls de formation de plus de 900 m² chacun.

Comme nous le mentionnions plus haut, les halls ont une toiture à redans partiels - en anglais « sheds », c'est-à-dire une toiture en dents de scie, formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente dont le plus court est vitré. Très utilisé au XIXe dans l'architecture industrielle, le shed avait été pensé à l'époque pour amener la lumière au cœur des ateliers et usines. Le vitrage était généralement orienté vers le nord, car la lumière du nord (dans l'hémisphère nord) est constante, ce qui permet d'éviter la surchauffe due au soleil direct ainsi que l'éblouissement des travailleurs.

Le choix de cette toiture pour les halls du Centre de Formation Krakelshaff, ne relève donc pas du hasard ; il s'agissait avant tout de privilégier le confort des apprenants. Si l'on y ajoute le fait que ce type de toiture a permis l'installation de panneaux solaires afin de réaliser des économies d'énergie, on constatera que la forme et le fond du Centre se répondent parfaitement.



Les maîtres d'ouvrage primés lors du Bauhärepräis OAI 2024

« La victoire des Centres de Compétences GTB/PAR au Bauhärepräis OAI 2024 est une reconnaissance méritée de leur engagement envers l'innovation, la durabilité et la qualité de vie des utilisateurs, tant personnel administratif que apprenants. »

Construction durable à la pointe de la modernité, le Centre de Formation Krakelshaff donne ainsi une parfaite illustration du savoir-faire et de l'excellence des artisans luxembourgeois.

Innovation et technologie

La victoire des Centres de Compétences GTB/PAR au Bauhärepräis 2024 repose aussi en grande partie sur leur capacité à intégrer des technologies de pointe dans leur bâtiment. Le Centre de Formation Krakelshaff est équipé de systèmes de gestion technique avancés, permettant une optimisation continue de la consommation énergétique et un contrôle précis de l'environnement intérieur.

En combinant des technologies de pointe, une approche durable et une conception centrée sur l'utilisateur, le Centre de Formation Krakelshaff a su développer des solutions novatrices adaptées aux défis contemporains.

Durabilité et impact environnemental

L'un des critères les plus importants du Bauhärepräis est la durabilité environnementale. Les Centres de Compétences GTB/PAR se sont illustrés par leur engagement envers des pratiques de construction respectueuses de l'environnement. Les matériaux utilisés dans la construction du Centre de Formation Krakelshaff sont été soigneusement sélectionnés pour leur faible impact environnemental et leur capacité à être recyclés. De plus, les bâtiments sont conçus pour minimiser leur empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, de la construction à l'exploitation, en passant par la réhabilitation éventuelle.

Conception centrée sur les utilisateurs

Au-delà de l'innovation technologique et de la durabilité, la conception du Centre de Formation Krakelshaff est résolument centrée sur les besoins des utilisateurs. Dans son ouvrage Au Cœur des Compétences, Marc Ant a développé le concept de manière très détaillée. Chaque espace est pensé pour offrir une expérience utilisateur optimale, alliant fonctionnalité, esthétique et bien-être. Les architectes du cabinet Architecture & urbanisme 21 Yvone Schiltz et Associés et les bureaux d'ingénieurs Schroeder & Associés et Felgen & Associés Engineering S.a. ont eu à cœur de s'en assurer. Le Bauhärepräis OAI 2024 est leur victoire à tous.

La remise du prix

Environ 800 invités ont assisté à l'événement dans le grand auditorium, parmi lesquels figuraient plusieurs ministres et d'autres personnalités éminentes.

C'est le président de la Chambre des Métiers, Tom Oberweis qui a remis le prix. Il était manifestement heureux et fier, en tant que représentant de l'Artisanat, de récompenser un fleuron de l'artisanat luxembourgeois.

Sur les 21 projets remis dans la catégorie 4. Bâtiment à vocation commerciale/artisanale/ industrielle, le Centre de Formation Krakelshaff a été le seul lauréat.

Conclusion

La victoire des Centres de Compétences GTB/PAR au Bauhärepräis OAI 2024 est une reconnaissance méritée de leur engagement envers l'innovation, la durabilité et la qualité de vie des utilisateurs, tant personnel administratif que apprenants. Leur approche holistique et leur capacité à intégrer des technologies de pointe dans un projet durable et esthétique leur ont permis de se distinguer dans cette compétition de haut niveau. Cette récompense souligne l'importance accordée par l'OAI aux projets capables de relever les défis du XXIe siècle, de favoriser le rayonnement du savoir-penser et savoir-faire au Luxembourg et d'inspirer et motiver les futurs maîtres d'ouvrage.

SEMAINE DU LOGEMENT

Die Fédération des Artisans **verzeichnet ein steigendes Interesse der Kunden.**

Die Fédération des Artisans begrüßt die Halbierung der Grunderwerbsteuer auf den Verkauf von Immobilien (VEFA) zwischen dem 1. Oktober 2024 und dem 30. Juni 2025, wie vom Finanzminister Gilles Roth angekündigt. Diese Maßnahme ergänzt das bestehende Wohnungsförderungspaket, das bis zum Jahresende gilt.

Obwohl man noch nicht von einer Trendwende sprechen kann, deuten mehrere positive Signale auf eine Stabilisierung des Marktes hin. Die allmähliche Senkung der Hypothekenzinsen führt zu einer leichten Erholung bei Immobilienkrediten, und die Senkung der Grunderwerbsteuer ist

in diesem Zusammenhang ein weiterer Vorteil.

Die auf der „Woche des Wohnens“ anwesenden Fachleute berichten von einem steigenden Interesse, sowohl von Privatpersonen, die auf der Suche nach Wohnraum sind, als auch von Investoren. Diese ermutigenden Zeichen sollten in den kommenden Monaten zu einer Zunahme der Transaktionen führen, insbesondere bei Verkäufen im Zustand der zukünftigen Fertigstellung (VEFA), was dem Bauhandwerk, das weiterhin unter Druck steht, eine Atempause verschaffen könnte. Die Fédération des Artisans unterstützt daher die Politik der Regierung,

insbesondere die Initiativen von Finanzminister Gilles Roth und Wohnungsbauminister Claude Meisch, die darauf abzielen, den Wohnungsbau anzukurbeln und die Stabilität in der Bauwirtschaft sowie die Beschäftigung im Handwerk zu sichern. Diese Branche umfasst mehr als 4.000 Unternehmen und beschäftigt 56.000 Arbeitnehmer.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
www.fda.lu



MERCREDI 25 SEPTEMBRE

Mesures de **protection anti-crues** pour immeubles.

Face aux risques d'inondation à proximité de cours d'eaux en crue ainsi qu'en situation d'exposition particulière aux pluies torrentielles, l'État subventionne, dans des contextes déterminés, des mesures de protection contre l'effet d'inondation des immeubles particuliers et publics.

Mercredi 25 septembre, a eu lieu une réunion de concertation avec le bureau d'études Schroeder & Associés S.A. pour



présenter leurs expériences sur le terrain et les besoins en interventions concertées qui en découlent à l'aide d'exemples concrets de cas de figure qui peuvent se présenter.



Fédération des Artisans
s.oestriche@fda.lu
+352 42 45 11 - 33
www.fda.lu



LUNDI 14 OCTOBRE

Entrevue entre le Ministre du Travail, Georges Mischo avec la Fédération des Taxis, Véhicules de location avec chauffeur et ambulances.

Lundi 14 octobre, les responsables de la Fédération des Taxis ont rencontré le ministre du Travail, Georges Mischo, et ses services pour échanger sur la situation actuelle du secteur, notamment en ce qui concerne les relations de travail.

La Fédération des Taxis a eu l'occasion de mettre en lumière l'activité de la filière, qui n'est pas encore revenue au niveau d'avant Covid.

C'était aussi l'occasion d'informer le ministre de l'état des discussions autour



de la réforme des taxis. Un des défis sera notamment de renforcer les conditions de concurrence saine et d'éviter toute forme de dumping social.

Les deux parties ont convenu de développer des pistes communes le moment venu.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
www.fda.lu



Save the date.

www.fda.lu



05
DEC
2024

**WORKSHOP SUR L'IA
PAR CAPITAL AT WORK**
De 12h à 14h

capital at work
Recruitment Management | Payroll Group

16
JAN
2025

FEDAMO
Soirée table ronde "Autofestival 2025
À 19h

29
JAN
2025

FÊTE DES ENTREPRENEURS

www.cdm.lu

MOO
ANS



05
DÉC
2024

IPIL EVENT LUXLAIT
Les fêtes de fin d'année sous le regard de la propriété
intellectuelle - un Afterwork pour les créateurs
et entrepreneurs
Au Vitarium de Luxlait à Roost-Bissen



21
JAN
2025

POT DES PRÉSIDENTS



20, rue de Cessange - L-1320 LUXEMBOURG
Tél. : 49 23 23 - Fax : 40 44 58
info@intralux.lu - www.intralux.lu

LOCATION VOITURES & VÉHICULES UTILITAIRES

Heures d'ouvertures :
Du lundi au vendredi
07h00 - 18h30
Samedi
07h00 - 12h00
Dimanche fermé





Devenez Partenaire de l'Artisanat



ADHÉRER À NOS VALEURS !

easify
your health.

Eis **Gesondheet** Eis **Liewensfreed**

Mat **EASY HEALTH** suergt Dir fir déi Mënschen,
déi Dir gär hutt a verloosst lech op eis fir hir
Gesondheet ze schützen.

All d'Membere vun der FDA kréien 10% Remise!

Gäre beréit lech eisen FDA-Service:
salessupport@dkv.lu | T: 42 64 64-804

easify.lu

DKV
Luxembourg

membre du Groupe **lalux**